

PROCÈS VERBAL
de la réunion du
du CONSEIL de FACULTÉ
du 11 mai 2015
Sous la présidence du Doyen Didier GUÉVEL

Étaient présents : Mme Grâce Babela Yengo ; M. Damien Besancenot ; Mme Sandrine Caron ; M. Yann-Arzel Durelle-Marc ; M. Didier Guével ; Mme Dominique Hiébel ; M. Guilhem Julia ; M. Jean-Jacques Menuret ; Mme Claudine Moutardier ; M. Eric Naïm-Gesbert ; M. Antoine Pécoud ; Mme Gwenaëlle Perrier ; Mme Céline Ruet ; Mme Muriel Tapie-Grime ; Mme Isabelle Zerad

Étaient représentés : Mme Cendrine Delivré ; Mme Anne Penneau ; M. Charles Reiplinger

Invitée permanente : Mme Sandra Cochot

Invitée : Mme Ghislaine Trocellier

- 1) Informations diverses ;
- 2) Procès-verbal de la réunion du Conseil du 2 mars 2015 (*) (**) ;
- 3) Date des futures réunions du Conseil (*) ;
- 4) Pourcentage des profits de la formation continue au bénéfice de la Faculté (*) ;
- 5) Convention de partenariat avec le tribunal administratif de Montreuil (*) (**) ;
- 6) Clause commune relative aux stages (*) (**) ;
- 7) Conventions internationales à renouveler ou à modifier et conventions internationales nouvelles (*)
- 8) Nouveau parcours de Formation continue « Responsable de plans de continuité d'activité et de gestion de crise » (*) (**) ;
- 9) Modifications de maquettes (Licence Mention Science politique Parcours sociologie politique, Master 1 Droit public interne européen et international, Master 1 Relations et Échanges internationaux, Master 1 Droit des affaires, Master 1 Contentieux, Master 2 Droit européen et international, Master 2 Coopération internationale et ONG (second examen)) (*) (**) (1) ;
- 10) Minimum d'inscriptions pour les cours optionnels (*) ;
- 11) Motion relative à l'optimum pédagogique (*) ;
- 12) Demandes de subventions FDIES (*) (**) ;
- 13) Questions diverses.

(*) Points susceptibles de donner lieu à un vote

(**) V. pièces jointes

(1) Seuls les projets de grande envergure ont été joints.

La séance est ouverte à 10h par le Doyen Didier Guével.

Monsieur le Doyen Didier Guével débute la séance par la communication d'informations diverses.

1) Informations diverses

La présence de Me Isabelle Zerad, représentante de M. le Bâtonnier, est saluée et les perspectives d'une collaboration amendée et renouvelée avec le Barreau de Bobigny sont évoquées.

Le projet de calendrier 2015-2016 est distribué pour information et suggestions et sera mis au vote lors de la prochaine réunion du Conseil.

Il est indiqué que la Faculté DSPS a obtenu deux emplois supplémentaires d'ATER, en remplacement temporaire des emplois laissés vacants.

Les résultats de la campagne de recrutement selon la nouvelle procédure dite « de l'article 46,1 » sont communiqués.

La Faculté remercie et félicite les porteurs des projets de bi-Licence Droit-Economie et d'« AES + » qui ont obtenu un financement dans le cadre de l'appel à projets pédagogiques de la ComUE SPC. Félicitations sont aussi exprimées pour le financement du projet de numérisation des lois révolutionnaires.

Il est fait état des négociations en cours avec la Grande Bibliothèque du Droit qui devraient permettre de faire participer notre Faculté au développement de cette grande encyclopédie juridique en ligne.

Le Conseil est informé de la création d'un Bureau des étudiants en Droit (BDE P13) et d'une Association des étudiants en Droit (ADED P13).

La Faculté se félicite de la grande réussite des opérations menées en direction des lycées de l'Académie (et au-delà) et, notamment, des lycéens ayant choisi le Droit comme matière optionnelle en classe de Terminale ; à cette occasion, le Doyen exprime ses remerciements aux collègues de l'enseignement secondaire concernés et au rectorat de Créteil pour leur contribution active et efficace.

Un point est fait sur les travaux programmés aux frais de la Faculté (réfection des sols et des peintures etc.). Il est rappelé que deux salles sont équipées de vidéoprojecteurs et qu'un écran d'accueil informatif doit être installé.

Il est signalé qu'une nouvelle réforme de la PRP et du référentiel risque d'être imposée en cours d'année, contraignant la Faculté à revoir son cadre d'attribution, alors qu'elle l'avait parfaitement rationalisé.

Le Doyen relaie une demande de M. André Tardieu, vice-Président en charge des formations, qui souhaite que les étudiants de l'Université Paris 13 et les responsables de formations participent à la conférence sur le climat dite « COP 21 ».

Le Conseil est informé que, comme demandé, un modèle d'additif a été élaboré permettant de valider en stages universitaires des CDD obtenus par les étudiants pendant leurs cursus.

Il est précisé que le projet de contrat de collaborateur bénévole continue bien son long parcours de validation au sein des instances de l'Université.

Il est confirmé que les relations avec les Universités mexicaines continuent de s'affermir et qu'une lettre d'intention a été signée par Mme la Doyen de la Faculté de Droit de l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM) et le Doyen de la Faculté DSPS.

Comme annoncé, le Conseil se félicite qu'un accord de partenariat ait été conclu avec le Tribunal administratif de Montreuil (officiellement signé prochainement) et il est annoncé que d'autres, similaires, sont envisagés avec le TGI de Bobigny et le Tribunal de commerce de Pontoise.

Enfin, un appel est lancé, comme chaque année, pour les demandes de fournitures des personnels.

2) Procès-verbal de la réunion du Conseil du 2 mars 2015

PROCÈS-VERBAL
de la réunion du CONSEIL DE FACULTÉ
du 2 mars 2015
sous la présidence du Doyen Didier GUÉVEL

Étaient présents : M. Damien Besancenot ; Mme Sandrine Caron ; Mme Cendrine Delivré ; M. Durelle-Marc ; M. Didier Guével ; Mme Dominique Hiébel ; M. Franzius Houenou ; M. Guilhem Julia ; Mme Aminata M'Bengue ; M. Jean-Jacques Menuret ; Mme Claudine Moutardier ; Mme Anne Penneau ; Mme Gwenaëlle Perrier ; M. Charles Reiplinger ; Mme Céline Ruet ; M. Fodé Sylla ; Mme Muriel Tapie-Grime

Étaient représentés : M. Eric Naïm-Gesbert ; M. Antoine Pécoud

Invitée permanente : Mme Sandra Cochot
Invité pour la réunion : Mme Ghislaine Trocellier

Ordre du jour :

- 1) Informations diverses ;
- 2) Procès-verbal de la réunion du Conseil du 12 janvier 2015(*) (**) ;
- 3) Règlement de la salle de travail des étudiants (*) (**) ;
- 4) Vote de la PRP 2015 (*) (**) ;
- 5) Modifications de maquettes (*) (**) (1) ;
- 6) Parcours Droits et libertés fondamentaux (*) (**) ;
- 7) Charte de la banque de sujets (*) (**) ;
- 8) Election de responsables pédagogiques (*) ;
- 9) Renouvellement de conventions internationales (*) ;
- 10) Projets étudiants (FSDIE) (*) ;
- 11) Motion relative aux emplois (*) ;
- 12) Questions diverses.

(*) Points susceptibles de donner lieu à un vote

(**) V. pièces jointes

- (1) Seuls les projets de grande envergure ont été joints

La séance est ouverte à 10h par le Doyen Didier Guével.

Monsieur le Doyen Didier Guével ouvre la séance par la présentation d'une série d'informations.

1) Informations diverses :

Un bilan du budget 2014 est présenté, sous la forme d'un tableau d'affectation des dépenses, par masse et par destination, distribué aux membres du Conseil.

Le problème de l'acceptation des stages non prévus dans les maquettes est soulevé. Une proposition de solution sera proposée lors de la prochaine réunion du Conseil.

Il est rappelé que la Faculté DSPS a refusé, par un vote lors d'un précédent Conseil, de participer au mécanisme d'intégration automatique, dans ses cursus, des élèves des classes préparatoires aux grandes écoles en situation d'échec ; les statistiques nationales récemment publiées, montrant un considérable taux d'échec dans les classes préparatoires aux écoles de commerce, confortent la Faculté dans sa décision.

L'EFB envisage de supprimer les cours qu'elle dispense et qui sont redondants avec ceux des Facultés de Droit. Cette solution manifesterait la confiance des Barreaux à l'égard de nos Facultés.

Les membres du Conseil prennent connaissance, sur table, du « Référentiel des compétences des Mentions de Licence » (en Droit, AES, Science politique et LAP), établi par le ministère en janvier 2015 (sur le modèle de ce qui a déjà été fait pour les études primaires), qui répertorie les compétences « disciplinaires, préprofessionnelles, transversales et linguistiques » que ces formations doivent apporter aux étudiants.

Le Doyen fait un résumé des travaux de la dernière réunion de la Conférence des Doyens (sélection entre le M1 et le M2, critères d'admission des thèses par les Écoles doctorales, disparition du Droit dans les structures des ComUE, résultats inquiétants des nouvelles procédures de recrutement des professeurs, projets numériques innovants etc.).

Le Doyen félicite M. Durelle-Marc pour son élection au Conseil national du Droit, présence qui donnera une visibilité supplémentaire à notre Faculté.

Le Doyen présente des comparaisons, entre différentes ComUE, du ratio nombre d'enseignants-chercheurs/nombre d'étudiants.

Il est rappelé que chaque formation doit pouvoir justifier (pour la future évaluation quinquennale) de la présence d'un comité pédagogique et d'un conseil de perfectionnement et de l'usage régulier de questionnaires d'évaluation. Il est probable que, bientôt, une fiche financière établissant le coût de chaque formation sera également exigée.

Aucun logiciel de gestion de l'AJAC n'ayant été fourni à la Faculté, cette procédure ne peut donc toujours pas être mise en place.

Le Doyen a invité et reçu le nouveau vice-Président de la Commission scientifique de l'Université, M. Ledoux et lui a présenté les spécificités des travaux menés dans les spécialités de la Faculté.

La Faculté DSPS regrette que son Conseil n'ait pas été consulté sur les nouveaux intitulés de HDR établis par l'École doctorale et la Commission scientifique de l'Université.

La deuxième édition du « Concours du meilleur discours » est annoncée, comme précédemment, pour le 1^{er} avril.

Dans le cadre des « Cordées de la réussite », un financement du Rectorat ayant été obtenu par la Faculté, une visite d'insertion d'élèves et d'enseignants aura lieu dans le courant du mois.

Le Droit et l'Économie restent, en France, le premier choix des futurs bacheliers (26,5 %).

Le Doyen s'alarme de l'absentéisme croissant des étudiants lors des cours. Il lance une campagne de réflexion pour recueillir des suggestions en vue de remédier à cette situation.

Le Doyen informe les membres du Conseil de divers projets tendant à uniformiser numériquement la présentation des offres de formations au sein de la ComUE SPC.

M. Durelle-Marc présente l'état du chantier du Campus Condorcet ; les premières réalisations vont bientôt sortir de terre ; il serait encore possible, conformément aux demandes récurrentes du Doyen, de se positionner sur la première tranche,

une place ayant été par ailleurs clairement réclamée dans la deuxième partie du projet.

Mme Moutardier fait le point sur les colloques à venir organisés dans le cadre de la Faculté : Colloque de l'IRDA (Cour de Cassation), séminaire et colloque du CERAL, colloque du CERAP (EHESS), colloque CERAP/IRDA (Sénat).

Mme Cochot explique les difficultés administratives rencontrées actuellement en raison des absences prolongées de personnels administratifs non remplacés et, plus globalement, du nombre notoirement insuffisant des personnels administratifs affectés à la Faculté.

2) Procès-verbal de la réunion du Conseil du 12 janvier 2015 :

Le procès-verbal du conseil d'UFR du 12 janvier 2015 est soumis à discussion. Aucune remarque n'est faite et aucune modification n'est demandée. Ledit procès-verbal est soumis au vote :

Vote favorable à l'unanimité

3) Règlement de la salle de travail des étudiants :

L'ancienne salle des fiches a été rénovée et aménagée en salle de travail pour les étudiants, qui doivent en assurer eux-mêmes la gestion. Deux d'entre eux, MM. Houenou et Sylla présentent un projet de règlement intérieur, visant à faciliter l'utilisation de ce local. Il est proposé de tester cette formule d'autogestion jusqu'à la rentrée de septembre.

Le débat s'engage ; il est notamment rappelé qu'en cas de problème, les étudiants ne disposent pas d'un pouvoir de police et deux modifications sont apportées en ce sens (aux articles 2 et 5 du projet).

Le texte suivant est soumis au vote :

« Règlement de la Salle de travail des étudiants de la Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales

Article 1er – Description

La Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales met à la disposition de ses usagers (dûment inscrits et titulaires de leur carte d'étudiant) la salle K 102, à fin exclusive de travail universitaire.

La salle de travail (K 102) est située au rez-de-chaussée du bâtiment DSPS. Elle dispose de 20 places au maximum et le Wi-fi y est accessible.

Article 2 – Fonctionnement de la salle

Deux étudiants assurent la gestion permanente et courante de la salle K 102. Il leur est communiqué un code d'accès qu'ils s'engagent à conserver secret.

La salle de travail est susceptible d'être ouverte de 09h30 à 19h00 du lundi au vendredi et de 10h00 à 16h00 le samedi. Elle peut aussi être ouverte exceptionnellement.

Un emploi du temps est établi pour assurer la permanence.

Le gestionnaire qui assure la permanence informe l'administration de tout manquement au présent règlement.

Article 3 – Modalités d'accès

L'accès à la salle de travail est exclusivement réservé aux étudiants de la Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales. Cependant, compte tenu du nombre de places limité, l'accès est prioritairement réservé aux étudiants inscrits en Licence.

Pour y accéder, les étudiants désireux de travailler dans le local doivent, par courriel ou texto, réserver leur place au moins un jour avant la date d'utilisation prévue, et ce, auprès d'un des gestionnaires du local.

En fonction des disponibilités, le gestionnaire leur confirme, par courriel ou texto, s'ils peuvent venir ou pas à la date souhaitée. Il peut aussi leur proposer un autre rendez-vous.

Article 4 – Conditions d'utilisation

Peuvent utiliser le local pour étudier, les usagers de la Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales qui adhèrent au présent règlement et qui respectent les conditions suivantes :

- Pas de nourriture ni de boisson dans le local ;
- Pas de téléphone allumé, sauf s'il est mis en vibreur ;
- Pas de bavardage entre étudiants ou par téléphone ;
- Pas de déplacement du mobilier du local ;
- Aucun trouble de la tranquillité et de l'ordre dans la salle.

Article 5 – Discipline

En cas de non-respect par un étudiant, de l'une des conditions sus-indiquées, l'utilisateur peut être exclu par le Doyen de la salle de travail, temporairement ou définitivement. »

Vote favorable à la majorité (13 voix pour, 2 voix contre, 4 abstentions)

4) Vote de la PRP 2015 :

Un projet de répartition de la PRP est présenté aux membres du Conseil.

Le Doyen précise qu'il s'agit d'un état prévisionnel, qui ne pourra être réalisé qu'en fonction des financements

effectivement octroyés à la Faculté et inconnus à ce jour (des écrêtements sont donc possibles et seront alors réalisés proportionnellement à chaque demande validée). Par ailleurs, les Conseils centraux ont annoncé qu'une réforme (rétroactive) des listes de fonctions pourrait être imposée en cours d'année.

Après discussion et divers amendements, le projet suivant est soumis au vote :

PRP 2015

En HETD - La totalité du référentiel de l'UFR DSPS est octroyée en PRP.

En conformité avec les chiffres et le classement du référentiel imposé par l'Université.

Chaque bénéficiaire s'engage à présenter au Conseil de Faculté un bref rapport annuel d'activité.

Minimum effectif : 12 h. Maximum effectif : 92 h

Sous réserve d'écrêtement par nécessité budgétaire.

Fonctions :

Directeur UFR	Prime non cumulable fixée par le CA		00
Assesseur UFR	50	X 3 =	150
Responsable IEJ	70		70
Président de Section	20	X 6 =	120
Coordinations pédagogiques			
Référent Moniteurs	12	12	
Référent CLES	15 (dotation CEFVU)		15
Référent C2i	15 (dotation CFVU)		15
Référent E-learning	15 (dotation CFVU)		15
Coordination ERASMUS	15		15
Coordination équipement informatique	15		15
Coordination des tuteurs	15		15
Responsable des équivalences	15		15
Coordination d'une équipe pédagogique (minimum requis : encadrement de trois chargés de TD ou encadrement de trois équipes ou minimum soixante étudiants en présence effective)	15	X 30 =	450
Suivis de stages (à partir de 5) (une seule prime par enseignant ; sont seuls concernés les stages obligatoires dans le cursus)	15	X 20	300
Encadrement de mémoires de recherche (impérativement présentés comme tels dans un master indifférencié) (à partir de trois mémoires et une seule prime par enseignant)	15	X 30	450
Responsabilité de filière d'enseignement			
Responsable pédagogique de Licence (et gestion des dossiers de candidatures)	20	X 4 =	80
Responsable 1 ^{ère} année de Licence	20	X 3 =	60
Responsable de Master 1 (et gestion des dossiers de candidatures)	15	X 8 =	120
Responsable (ex - de Spécialité) de Parcours de Master 2 ou de Master 2 ne comportant qu'un seul parcours	30	X 13 =	390
Responsable de Mention de Master comportant plusieurs parcours à Paris 13	15	X 4 =	60
Responsable la Capacité en Droit	20		20
Responsable AES-IRTS	60h		
Animation, encadrement ou valorisation de la recherche			
Directeur de laboratoire	Montant imposé par le CS (éventuellement partagé au sein	Chiffres évalués : Ceral :	50

	des laboratoires) à sortir (hors dotation)	Cerap : 50 Irda : 50
	Encadrement d'étudiants	
CLES correction des copies	48	1h/12 copies X 48 = 48
CLES Jury	15	15
Total général		2600h(pour mémoire : 1877 h en 2013, 2110 en 2014)

Lorsque plusieurs enseignants sont responsables d'une même formation, la prime se partage entre eux, sauf s'il y a des parcours différenciés

Vote favorable (moins 4 abstentions)

5) **Modifications de maquettes :**

Le Doyen conseille, à toutes et tous, de ne pas travailler isolément et de penser à solliciter les Présidents de Section, les responsables de formations et les enseignants susceptibles d'être concernés par tout projet de modification de maquette.

- a) **En troisième année de Licence de Droit**, une modification de l'intitulé d'un cours est demandée par l'enseignant en charge de cet enseignement: le cours de « Théorie du Droit et Sociologie juridique » deviendrait « Culture juridique générale ».

Après discussion, ce projet est soumis au vote des membres du Conseil :

Vote défavorable (8 voix contre, 5 voix pour, 6 abstentions)

- b) **En Master 1 Droit européen et international**, il est demandé de remplacer dans l'Unité 10, le cours (mutualisé) de « Propriété littéraire et artistique » par celui (mutualisé lui aussi) de « Contentieux international économique ».

Vote favorable à l'unanimité

- c) **En Master 2 ACIPE**, quatre demandes de modifications du règlement et de la maquette sont formulées (calendrier rétabli, conformément aux textes, sur une seule année, choix entre le stage et le mémoire, transfert d'un module du premier au second semestre à fin de rééquilibrage et modification de l'intitulé d'un cours au second semestre. Ces modifications sont soumises au vote :

Vote favorable à l'unanimité

- d) **En Master 2 Droit immobilier**, il est demandé de remplacer le cours de « Droit des sociétés immobilières », par celui de « Droit des sociétés civiles immobilières » :

Vote favorable à l'unanimité

- e) **En Master 2 Coopération internationale et ONG**, des modifications sont demandées par rapport au projet initialement présenté et accrédité.

Les membres du Conseil saluent le remarquable travail réalisé mais notent que les modalités de contrôle des connaissances n'ont pas été jointes, que le principe de semestrialisation ne semble pas parfaitement respecté et s'interrogent sur le mode d'évaluation des matières enseignées par une pluralité d'intervenants.

Ces modifications seront donc soumises au vote lors de la prochaine réunion du Conseil après l'obtention des informations complémentaires sollicitées.

6) **Parcours Droits et libertés fondamentaux :**

Les drastiques restrictions budgétaires imposées par l'Université, n'ont pas permis d'ouvrir tous les cursus pourtant dûment votés et approuvés par le ministère. Un très maigre complément d'heures promis (500 h) semble permettre seulement d'ouvrir un nouveau parcours de Master 2 de Droit, intitulé « Droits et libertés fondamentaux », fédérant deux parcours déjà votés et validés (mais non-financés). Le beau travail de coordination ainsi réalisé est salué par tous et son actualité est particulièrement mise en exergue.

Il est rappelé la nécessité d'obtenir un emploi BIATSS pour assurer le secrétariat de cette formation.

Sous l'expresse réserve de l'obtention des heures promises et de l'emploi de BIATSS nécessaire, ce parcours ouvrirait, si les Conseils centraux en étaient d'accord, à la rentrée 2016, voire à la rentrée 2015 si l'emploi demandé était obtenu entre-temps.

Le projet suivant est donc soumis au vote :

Master Droit, économie, gestion, Mention Droit,
Parcours de Master 2 « Droits et libertés fondamentaux »

Responsables :

M. Jean-Jacques Menuret, Maître de conférences en droit public, jean-jacques.menuret@univ-paris13.fr
M. Charles Reiplinger, Maître de conférences en droit public, charles.reiplinger@univ-paris13.fr
Mme Céline Ruet, Maître de conférences en droit privé, celine.ruet@wanadoo.fr

Secrétariat

Faculté de Droit, Sciences Politiques et Sociales
Bureau H 214
99 avenue JB Clément - 93430 Villetaneuse

Objectifs & débouchés

L'objectif de ce parcours de Master 2 en Droits et libertés fondamentaux est de former les étudiants à une connaissance approfondie des droits et libertés fondamentaux en droit français, européen et international, public et privé. Il a vocation à former des praticiens du droit, dans toutes ses branches, et spécifiquement des professionnels destinés à assurer la protection des droits et libertés fondamentaux, au sein de la société (avocats, magistrats, métiers de la sécurité), ou plus spécifiquement au sein des collectivités publiques et des entreprises (protection des salariés, droit du travail, ressources humaines).

Depuis trente ans, sans discontinuer, les droits et libertés fondamentaux font l'objet en effet d'une protection croissante, par des mécanismes de droit national et de droit supranational, qui interagissent. Les voies d'accès au contentieux des droits et libertés fondamentaux se sont multipliées (référé-liberté, question prioritaire de constitutionnalité, recours ouverts aux personnes privées de liberté, recours devant et contre les AAI, etc.) et une formation complète est nécessaire aux futurs professionnels du droit pour pouvoir les maîtriser au mieux. Parallèlement, la protection des personnes dans le monde du travail augmente elle aussi, et suppose l'étude de matières qui évoluent rapidement (protection des minorités, des personnes handicapées, de l'égalité entre les femmes et les hommes, du droit à la vie privée, de la liberté d'expression, notamment, dans le cadre spécifique de la vie professionnelle).

Les objectifs professionnels de la formation sont propres à chaque sous-parcours.

Le sous-parcours « Contentieux des droits et libertés fondamentaux » vise à former des professionnels du droit, avocats, magistrats, policiers nationaux/municipaux, gendarmes, juristes en entreprise, collectivité, ou association. Il permet aux étudiants de se former à passer les examens et concours qui sont les voies d'accès à ces métiers (examen d'entrée au CRFPA, concours de la fonction publique de catégorie A ou B). Le sous-parcours est également adapté à la formation de juristes dans les entreprises et collectivités publiques fortement exposées au contentieux des droits et libertés fondamentaux. Le sous-parcours « Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises » vise à former des professionnels du droit destinés à intégrer ou conseiller des collectivités publiques et des entreprises, dans le domaine de la préservation des droits et libertés fondamentaux appliquée au droit et au monde du travail : avocats, juristes en entreprise, collectivité, ou association, praticiens des ressources humaines, notamment. Il permet aux étudiants de se former à passer les examens et concours qui sont les voies d'accès à ces métiers (examen d'entrée au CRFPA, concours de la fonction publique de catégorie A ou B).

Descriptif pédagogique

Le tronc commun et les deux sous-parcours proposent une formation approfondie, théorique et pratique, dans le domaine des droits et libertés fondamentaux. Les enseignements sont répartis, dans le tronc commun comme dans les sous-parcours, en unités fondamentales et unités complémentaires.

- Les unités fondamentales sont destinées aux matières fondamentales en termes de technique et de culture juridiques. Dans le cadre du tronc commun, les droits et libertés fondamentaux y sont abordés dans une perspective théorique (théorie générale des droits et libertés fondamentaux, droit des discriminations, droit de la liberté d'expression) et pratique (protection constitutionnelle, internationale, européenne, des droits et libertés fondamentaux). Les unités fondamentales sont, sinon propres à chaque sous-parcours, spécifiquement axées sur la pratique du contentieux ou sur la protection des droits et libertés fondamentaux dans le monde du travail. Les deux sous-parcours ont en commun d'avoir intégré un stage obligatoire en unité fondamentale.

- Les unités complémentaires sont destinées aux matières qui permettent une spécialisation des étudiants parallèlement à l'acquisition de connaissances fondamentales. Dans le cadre du tronc commun, ces matières peuvent intéresser également les étudiants des deux sous-parcours. Elles sont sinon propres à chaque sous-parcours, spécifiquement axées sur la pratique du contentieux ou sur la protection des droits et libertés fondamentaux dans le monde du travail.

Conditions d'admission

Peuvent être candidat(e)s les titulaires, au minimum, d'un Master 1, ou d'une maîtrise antérieure à la réforme LMD, en droit, ou en sciences politiques, ou en administration économique et sociale ; les titulaires d'un diplôme d'un niveau équivalent dans une autre discipline peuvent faire acte de candidature. A niveau équivalent, en fonction du nombre de places disponibles, les titulaires d'un master 1, ou d'une maîtrise antérieure à la réforme LMD, en droit, ou en sciences politiques, ou en administration économique et sociale, seront considérés prioritaires.

Nombre de places disponibles :

- pour le sous-parcours « Contentieux des droits et libertés fondamentaux » : 25.
- pour le sous-parcours « Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises » : 25.

La sélection des candidat(e)s est réalisée sur :

- dossier universitaire (admissibilité)
 - entretien oral avec le jury composé de l'équipe enseignante (admission).
- Les candidat(e)s doivent retirer leur dossier de candidature auprès du secrétariat des masters de la Faculté Droit, Économie et Gestion. Les dossiers sont aussi téléchargeables sur le site de l'UFR (la liste des pièces à fournir est indiquée dans le dossier d'inscription). Le respect des délais indiqués pour les candidatures et inscriptions est impératif, sous peine d'irrecevabilité du dossier.

Descriptif des Unités d'Enseignement

1. Tronc commun : 156 HCM / 30 ECTS

SEMESTRE 3	75 HCM	14 ECTS
UNITE FONDAMENTALE 1	51	10
Protection constitutionnelle des droits et libertés fondamentaux (M. Charles Reiplinger, MCF Paris 13)	15	3
Protection européenne des droits et libertés fondamentaux (...)	21	4
Liberté d'expression en droit interne et européen (Me. Perrine Pinchaux, avocate)	15	3
UNITE COMPLEMENTAIRE 1	24	4
Droit des étrangers (Me. Alexandra Kerros, avocate)	12	2
Anglais juridique approfondi (...)	12	2
SEMESTRE 4	81 HCM	16 ECTS
UNITE FONDAMENTALE 2	51	10
Théorie générale des droits et libertés fondamentaux (M. Franck Lafaille, PR Paris 13)	15	3
Protection internationale des droits et libertés fondamentaux (Mme. Catherine Fabregoule, MCF Paris 13)	21	4
Discriminations en droit interne et européen (M. Luc-Michel Nivôse, magistrat)	15	3
UNITE COMPLEMENTAIRE 2	30	6
Droit des personnes handicapées (Me. Elizabeth Aucherbacher, avocate)	15	3
Protection des données personnelles, de l'image et de la vie privée (Mme. Céline Bloud-Rey, MCF Paris 13)	15	3

2. Sous-parcours « Contentieux des droits et libertés fondamentaux » :
108 HCM / 30 ECTS

SEMESTRE 3	84 HCM	16 ECTS
UNITE FONDAMENTALE 3	54	10
Contentieux administratif des droits et libertés fondamentaux (...)	21	4
Contentieux judiciaire des droits et libertés fondamentaux (...)	21	4
Autorités administratives indépendantes face aux droits et libertés fondamentaux (M. Jean-Jacques Menuret, MCF Paris 13)	12	2
UNITE COMPLEMENTAIRE 3	30	6
Droit des personnes privées de liberté (M. Charles Reiplinger, MCF Paris 13)	15	3
Droits et libertés à caractère économique (...)	15	3
SEMESTRE 4	24 HCM	14 ECTS

UNITE FONDAMENTALE 4	-	10
Stage et soutenance d'un rapport de stage	-	10
UNITE COMPLEMENTAIRE 4	24	4
Principes bioéthiques (...)	12	2
Libertés intellectuelles et politiques (M. Roland Ricci, PR Paris 13)	12	2

3. Sous-parcours « Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises » : 102 HCM / 30 ECTS

SEMESTRE 3	81 HCM	16 ECTS
UNITE FONDAMENTALE 3	54	10
Droits et libertés fondamentaux de la personne au travail (M. Alexandre Fabre, MCF Paris 1 / Mme. Nathalie Ferré, MCF Paris 13)	21	4
Droit des patients (...)	15	3
Droit fondamentaux et diversité culturelle, religieuse, ethnique (Mme. Céline Ruet, MCF Paris 13)	15	3
UNITE COMPLEMENTAIRE 3	30	6
Droit du procès équitable (Mme. Anne-Cécile Martin, MCF Paris 13)	30	6
SEMESTRE 4	21 HCM	14 ECTS
UNITE FONDAMENTALE 4	-	10
Stage et soutenance d'un rapport de stage	-	10
UNITE COMPLEMENTAIRE 4	21	4
Droit des personnes vulnérables (Mme. Céline Ruet, MCF Paris 13)	21	4

Règlement du Master 2 parcours « droits et libertés fondamentaux »

Article 1er : Structure et direction du parcours

Le parcours « Droits et libertés fondamentaux » est constitué d'un tronc commun et de deux sous-parcours :

- « Contentieux des droits et libertés fondamentaux »
- « Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises »

La direction du parcours est collégiale. Elle est constituée de trois enseignants-chercheurs en poste à la Faculté de droit, sciences politiques et sociales de l'Université Paris 13, dont au moins un spécialiste de droit privé et un spécialiste de droit public.

Article 2 : Inscriptions

L'inscription au parcours se fait après examen du dossier de candidature et, le cas échéant, après audition du candidat, par les responsables du parcours.

Chaque candidat doit préciser le sous-parcours qu'il entend choisir, entre :

- « Contentieux des droits et libertés fondamentaux »

- « Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises »

Ce choix est définitif.

Les étudiant(e)s sélectionné(e)s pour l'entrée dans le parcours doivent faire savoir leur décision auprès du secrétariat à une date qui leur sera indiquée sans quoi leur inscription sera refusée.

Le redoublement n'est pas autorisé.

Article 3 : Assiduité

Les étudiants doivent assister à tous les enseignements du tronc commun et du sous-parcours qu'ils ont choisi. Aucun enseignement n'est optionnel. La présence à tous les enseignements est obligatoire sans réserve. Elle pourra faire l'objet de vérifications de la part des enseignants.

Un étudiant dont l'absence aura été constatée au moins trois fois lors d'un même semestre pourra être exclu du parcours, sur décision des responsables, après avoir été entendu ainsi que les enseignants concernés.

Article 4 : Examens

- a) Les épreuves de contrôle des connaissances font l'objet d'une seule session d'examens par semestre.
- b) En cas de force majeure dûment justifiée (événement imprévisible et irrésistible), l'étudiant qui n'aura pu participer à une ou plusieurs épreuves pourra la ou les passer dans le cadre d'une seconde session exceptionnelle.
- c) Les étudiants doivent passer les épreuves relatives à toutes les matières du tronc commun et du sous-parcours qu'ils ont choisi. L'étudiant(e) est déclaré(e) admis(e), sur délibération du jury, après avoir obtenu une moyenne générale au moins égale à 10/20 sur l'ensemble des deux semestres (3 et 4).
- d) L'étudiante(e) bénéficie de la compensation entre les notes des matières d'une même unité, entre les notes des unités d'un même semestre, et entre les notes moyennes des semestres 3 et 4.
- e) Les matières des unités fondamentales du tronc commun et des sous-parcours font l'objet d'un examen écrit ou oral, au choix de l'enseignant responsable de la matière, à l'exception du stage.
- f) Le stage fait l'objet de la rédaction d'un rapport, soutenu devant un jury de deux personnes au moins, membres de l'équipe enseignante, dont le directeur de stage.
- g) Les matières des unités complémentaires du tronc commun et des sous-parcours font l'objet d'un examen écrit ou oral, au choix de l'enseignant responsable de la matière.
- h) Toutes les notes sont sur vingt points. Les matières des unités fondamentales sont affectées d'un coefficient 2, sauf le stage. La note attribuée à l'issue du stage et de la soutenance du rapport est affectée d'un coefficient 4.
- i) À l'issue des corrections des épreuves, pour chaque semestre, les copies et/ou travaux peuvent être consultés par les étudiant(e)s en présence d'un enseignant, dans les quinze jours qui suivent l'affichage de la délibération du jury. L'étudiant(e) souhaitant consulter ses copies et/ou travaux doit, via le secrétariat du parcours, transmettre à l'enseignant concerné une fiche de liaison remplie selon la réglementation en vigueur. En aucune façon la note ne peut être modifiée, sauf dans le cas de la rectification d'une erreur matérielle, avec l'accord du jury.

Article 5 : Stage

Chaque étudiant du parcours devra effectuer un stage, d'une durée de deux mois, au sein de cabinets d'avocats, d'avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, de juridictions administratives ou judiciaires, d'autorités administratives indépendantes, de collectivités territoriales et d'établissements publics, d'entreprises, ou d'associations ayant pour objet la défense des droits et libertés fondamentaux.

Chaque stagiaire sera suivi par un directeur de stage, membre de l'équipe pédagogique, ainsi que par un tuteur au sein de l'institution d'accueil.

Le stage est assorti de la rédaction d'un rapport de stage qui fera l'objet d'un entretien devant un jury de deux membres au moins de l'équipe enseignante, dont le directeur de stage.

Sur le lieu de stage, l'employeur doit respecter les règles en vigueur relatives aux conventions de stage et à la prise en charge des stagiaires. Les stages doivent faire sans exception l'objet d'une gratification selon la législation en vigueur. Le non-respect de ces règles entraîne la rupture de la convention de stage.

Tout étudiant qui se verrait, dans le cadre de son stage, affecté principalement à des tâches qui ne seraient pas conformes aux objectifs de la formation doit en informer sans délai les responsables du parcours.

Article 6 : Savoir-vivre

En toutes circonstances, les étudiants du parcours sont tenus de faire preuve de respect et de courtoisie, et notamment entre eux, à l'égard des enseignants et intervenants du parcours, de tous les personnels et usagers de l'Université, et de toutes les personnes qu'ils côtoieront pendant la durée de leur stage.

Tout manquement entraînera la saisine du Conseil de discipline de l'Université.

Toute suspicion de plagiat ou de fraude aux examens entraînera la saisine du conseil de discipline de l'Université. L'étudiant convaincu de plagiat ou de fraude aux examens sera définitivement exclu du parcours.

Article 7 : Mentions

Le diplôme de Master 2 en Droit, économie, gestion, mention Droit, parcours « Droits et libertés fondamentaux » est obtenu avec les mentions suivantes :

PASSABLE : moyenne égale ou supérieure à 10/20 ;
ASSEZ BIEN : moyenne égale ou supérieure à 12/20 ;
BIEN : moyenne égale ou supérieure à 14/20 ;
TRES BIEN : moyenne égale ou supérieure à 16

Descriptif détaillé des enseignements

(La présentation des enseignements est indicative et donnée sous réserve de modifications)

1. *Enseignements du tronc commun*

1.1 *Enseignements fondamentaux :*

Protection constitutionnelle des droits et libertés fondamentaux (M. Charles Reiplinger, MCF Paris 13) : Etude et mise en valeur de la consécration par le droit constitutionnel des droits et libertés, et spécifiquement des techniques du contentieux constitutionnel dédiées à leur protection. Une place conséquente sera faite à l'étude spécifique de la question prioritaire de constitutionnalité. Maîtrise des procédures et techniques du contentieux constitutionnel, notamment dans le cadre des articles 54, 61 et 61-1 de la constitution (contrôle a priori et a posteriori). Etude de la substance des droits et libertés garantis par le droit constitutionnel français.

Protection européenne des droits fondamentaux (...) : Etude des mécanismes de protection des droits fondamentaux par les institutions du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, notamment mais non seulement par la Cour européenne des droits de l'homme, et la Cour de justice de l'Union européenne (droit issu des traités TUE/TFUE/CDFUE, de la CESDHLF, mécanismes processuels associés).

Liberté d'expression en droit interne et européen (Me. Perrine Pinchoux, avocate) : étude des règles internes et européennes spécifiques à la liberté d'expression et à ses limites. Celle-ci a pris une dimension remarquable ces dernières années, confrontée à des abus et des restrictions qualitativement et quantitativement nouveaux. L'utilisation du réseau internet rend son étude plus complexe, dans un contexte où les violences à caractère idéologique ou religieux liées à l'expression ont augmenté. Le contrôle de l'expression par les pouvoirs publics s'est également renforcé. L'étude spécifique de cette notion, dans une perspective théorique et pratique, est aujourd'hui indispensable à tous les futurs praticiens des droits et libertés fondamentaux.

Théorie générale des droits et libertés fondamentaux (M. Franck Lafaille, PR Paris 13) : Etude des concepts et des règles qui fondent les sources, la garantie et la protection des droits et libertés fondamentaux, c'est-à-dire celles qui sont l'expression d'une certaine conception des rapports de l'homme et de la société, donc de ses valeurs. Les droits et libertés sont étudiés dans une perspective théorique, juridique, historique et philosophique (origine conceptuelle et historique des droits et libertés, classifications, étude des rapports juridiques et politiques). Objectif : maîtrise des principes directeurs régissant les droits fondamentaux, dans leur appréhension multidisciplinaire (droit, histoire, philosophie, sciences politiques et sociales), en droit interne ou supranational.

Protection internationale des droits fondamentaux (Mme Catherine Fabregoule, MCF Paris 13) : Etude des mécanismes, principalement non juridictionnels, mis en œuvre au niveau de l'ONU à travers différentes conventions internationales, mais aussi de ceux prévus au niveau régional (convention américaine, charte africaine, etc.). Connaissance des systèmes internationaux de protection des droits de l'homme et dans leurs grandes lignes des mécanismes processuels relatifs.

Discriminations en droit interne et européen (M. Luc-Michel Nivôse, magistrat) : Etude spécifique des règles et procédures destinées à empêcher les discriminations, par le droit interne et européen. Les discriminations y sont envisagées globalement et spécifiquement (discriminations fondées sur le sexe, l'appartenance à une minorité, les opinions, les origines, etc., en droit interne et européen).

1.2 *Enseignements complémentaires :*

Droit des étrangers (Me. Alexandra Kerros, avocate) : Etude des questions principales posées par les étrangers (règles d'entrée et de séjour, droit d'asile, rétention, expulsion, reconduite, etc.) et de l'application de certains droits fondamentaux à ces situations particulières (droit à la sûreté, interdiction des traitements cruels, inhumains et dégradants, etc.).

Droit des personnes handicapées (Me. Elizabeth Aucherbacher, avocate) : étude des droits et libertés fondamentaux dans le cas spécifique des personnes handicapées : textes internationaux, européens et règles internes. Insertion dans l'entreprise de la personne handicapée. Mise en accessibilité dans le cadre de l'entreprise et des collectivités. Compétences visées : Informer et conseiller pour veiller au respect des règles juridiques. Constituer un dossier de plaidoirie.

Protection des données à caractère personnel, de l'image et de la vie privée (Mme. Céline BLOUD-REY, MCF Paris 13) : Etude spécifique des règles internes et européennes régissant les données à caractère personnel, l'image et le droit au respect de la vie privée ; fichiers, nouvelles technologies (vidéosurveillance, biométrie, traçage, internet). Compétences visées : Informer et conseiller pour assurer le respect des règles juridiques relatives aux données à caractères personnel, à l'image et la vie privée, notamment dans le domaine des nouvelles technologies. Constituer un dossier de plaidoirie.

Anglais juridique approfondi (...) : anglais juridique approfondi dans l'optique spécifique du droit international européen de la protection des droits fondamentaux.

2. Enseignements du sous-parcours « Contentieux des droits et libertés fondamentaux »

2.1. Enseignements fondamentaux :

Contentieux administratif des droits fondamentaux (...) : Etude et mise en valeur des techniques du contentieux administratif pour la protection des droits fondamentaux. Une place conséquente sera faite à l'étude spécifique du référé-liberté, devenue la procédure prioritairement utilisée depuis la loi du 30 juin 2000. Les contentieux de l'excès de pouvoir et de pleine juridiction (droit de la responsabilité) seront abordés sous l'angle spécifique des droits et libertés. Objectif : maîtrise des techniques du contentieux administratif appliquées à la protection des droits et libertés fondamentaux.

Contentieux judiciaire des droits fondamentaux (...) :

Etude des principaux domaines d'action du juge judiciaire dans la protection des libertés (respect de la vie privée, de la personne humaine, de la sûreté etc.). Une place conséquente sera faite à l'étude du juge civil des référés, du juge des libertés et de la détention, de la théorie de la voie de fait.

Connaissance des mécanismes judiciaires de protection des libertés et de leur articulation avec les mécanismes administratifs. Objectif : maîtrise des principales techniques du contentieux judiciaire des droits et libertés fondamentaux.

Autorités administratives indépendantes(AAI) face aux droits fondamentaux (M. Jean-Jacques Menuret, MCF Paris 13) : Etude des AAI en tant que nouvelles formes d'intervention de l'Etat, chargées de missions de régulation économique et sociale, pour envisager leur rôle, institutionnel ou normatif, en matière de garantie et de protection des droits fondamentaux. La fonction de Défenseur des droits sera au cœur de cette étude.

Stage : Chaque étudiant du parcours devra effectuer un stage, d'une durée de deux mois, au sein de cabinets d'avocats, d'avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, de juridictions administratives ou judiciaires, d'autorités administratives indépendantes, de collectivités territoriales et d'établissements publics, d'entreprises, ou d'associations ayant pour objet la défense des droits et libertés fondamentaux. L'équipe pédagogique s'efforcera de proposer des offres de stage négociées par avance avec les institutions d'accueil. Chaque stagiaire sera suivi par un directeur de stage, membre de l'équipe pédagogique, ainsi que par un tuteur au sein de l'institution d'accueil. Le stage est assorti de la rédaction d'un rapport de stage qui fera l'objet d'une soutenance devant un jury de deux membres au moins de l'équipe enseignante, dont le directeur de stage.

2.2. Enseignements complémentaires :

Libertés intellectuelles et politiques (M. Roland Ricci, PR Paris 13) : Etude spécifique et confrontation des libertés intellectuelles (liberté d'opinion, d'expression, religieuse) et des libertés politiques (droit de voter, d'être élu) dans la société d'aujourd'hui. Compréhension des difficultés juridiques de mise en œuvre des libertés intellectuelles et politiques dans la société d'aujourd'hui.

Droits et libertés fondamentaux à caractère économique (...): Etude spécifique de droits à caractère économique, dont les principes révolutionnaires sont le droit de propriété et la liberté d'entreprendre ou du commerce et de l'industrie, et des atteintes par les pouvoirs publics qu'elles supportent, à des degrés divers, selon la nature libérale ou interventionniste du régime en vigueur. Maîtrise des droits à caractère économique pour pouvoir les appréhender dans les différents contentieux qui peuvent les concerner.

Droits des personnes privées de liberté (M. Charles Reiplinger, MCF Paris 13) : Etude spécifique des droits des personnes privées de liberté, c'est-à-dire emprisonnées, retenues administrativement, contrôlées, ou encore internées. Maîtrise en droit administratif et judiciaire des droits des personnes privées de liberté afin de pouvoir leur assurer au contentieux la meilleure protection.

Principes bioéthiques (...) : Etude spécifique des principes de bioéthique, relativement aux questions intéressant la protection du droit à la vie et contre les atteintes à l'intégrité physique ou le droit de disposer de son corps. Compréhension des questions bioéthiques d'un point de vue juridique et sociétal.

3. Enseignements du sous-parcours « droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises »

3.1. Enseignements fondamentaux

Droits fondamentaux de la personne au travail (M. Alexandre Fabre, MCF Paris 1, Mme. Nathalie Ferré, MCF Paris 13) : Libertés individuelles et collectives et droits fondamentaux de la personne au travail. (M. Alexandre Fabre) ; Protection pénale des libertés et droits fondamentaux de la personne au travail (Mme Nathalie Ferré). Droit à une vie personnelle, à une vie familiale, libre choix du domicile, protection de la dignité, protection de la sécurité et de la santé physique et mentale, droit de grève, liberté syndicale, liberté d'expression. Protection pénale du droit à l'intégrité physique et psychique ; protection pénale de la dignité et de la liberté de la personne

au travail. Compétences visées : Maîtriser la protection des libertés et droits de la personne au travail afin d'en assurer le respect ou de les mettre en œuvre dans un cadre contentieux. Informer et conseiller. Constituer un dossier de plaidoirie.

Droits des patients (...) : Droits de la personne et protection du corps humain (Principes et applications). Droits des personnes malades (information du patient, consentement, accès au dossier médical, patient en fin de vie etc.). Droits fondamentaux et biomédecine. Information génétique. Responsabilité médicale. Droit interne et européen. Compétences visées : maîtriser les droits des patients afin d'en assurer le respect ou de les mettre en œuvre dans un cadre contentieux. Informer et conseiller. Constituer un dossier de plaidoirie.

Droit fondamentaux et diversité culturelle, religieuse, ethnique (Mme. Céline Ruet, MCF Paris 13) : Liberté de conscience et de religion en droit interne et européen ; liberté religieuse dans les collectivités locales et les établissements publics, les établissements de santé privés ou publics, les entreprises, les associations. Appartenance à une communauté, traditions, diversité culturelle, minorités ethniques : droit européen et droit interne ; Les Roms et gens du voyage : histoire, situation, règles juridiques, initiatives des institutions européennes et des collectivités locales. Compétences visées : Maîtriser les libertés et droits fondamentaux afin d'en assurer le respect ou de les mettre en œuvre dans un cadre contentieux. Informer et conseiller. Constituer un dossier de plaidoirie.

Stage : Chaque étudiant du parcours devra effectuer un stage, d'une durée de deux mois, au sein de cabinets d'avocats, d'avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, de juridictions administratives ou judiciaires, d'autorités administratives indépendantes, de collectivités territoriales et d'établissements publics, d'entreprises, ou d'associations ayant pour objet la défense des droits et libertés fondamentaux. L'équipe pédagogique s'efforcera de proposer des offres de stage négociées par avance avec les institutions d'accueil. Chaque stagiaire sera suivi par un directeur de stage, membre de l'équipe pédagogique, ainsi que par un tuteur au sein de l'institution d'accueil.

Lestageestassortidelarédactiond'unrapportdestagequifera l'objetd'unesoutenancedevantunjuryde deux membres au moins de l'équipe enseignante, dont le directeur de stage.

3.2. Enseignements complémentaires

Droit du procès équitable (Mme. Anne-Cécile Martin, MCF Paris 13) : Exposé et analyse des principes destinés à garantir un procès juste et équitable au regard notamment de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'Homme et du Pacte des Nations-Unies de 1966, après avoir rappelé le domaine d'application de ces textes. Compétences visées : Maîtrise et utilisation contentieuse des principes de garantie du droit au procès équitable et de la stratégie de l'utilisation des procédés de preuve.

Droits des personnes vulnérables ou en situation de vulnérabilité (droit international et européen des droits de l'homme, droit interne) : mineurs (assistance éducative) et majeurs protégés (mesures de protection juridique); personnes atteintes de troubles mentaux faisant l'objet de soins psychiatriques; personnes âgées, handicapées, mineurs résidant dans des établissements médico-sociaux ; personnes détenues. Compétences visées : maîtriser les principes et règles relatifs à la protection et aux droits fondamentaux des personnes vulnérables afin d'en assurer le respect ou de les mettre en œuvre dans un cadre contentieux. Informer et conseiller. Constituer un dossier de plaidoirie.

Projet de Master 2 en « Droit, économie, gestion » - Mention « Droit »
Parcours « Droits et libertés fondamentaux »

Sous la direction de :

Jean-Jacques Menuret (MCF 02, Paris 13, CERAP)
Charles Reiplinger (MCF 02, Paris 13, CERAP)
Céline Ruet (MCF 01, Paris 13, IRDA)

Ce nouveau parcours est constitué de deux sous-parcours (qui ont chacun reçu l'agrément du ministère dans le cadre du contrat quinquennal 2014-2019 conclu entre l'Etat et l'Université Paris 13) :

- « Contentieux des droits et libertés fondamentaux »
- « Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises »

Les deux sous-parcours comportent un tronc commun (donc une mutualisation complète de l'ensemble des matières de chacun des deux parcours agréés par le ministère).

Volume des enseignements :

Pour le tronc commun : 156 HCM / 234 HTD pour 30 ECTS (soit 1 ECTS pour 5.2 HCM en moyenne)

Pour le sous-parcours « contentieux des droits et libertés fondamentaux » : 108 HCM / 162 HTD pour 30 ECTS (dont stage et soutenance de rapport de stage ; sans en tenir compte, 1 ECTS pour 5.4 HCM en moyenne) ; volume total des enseignements avec le tronc commun : 264 HCM / 396 HTD.

Pour le sous-parcours « droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises » : 102 HCM / 153 HTD pour 30 ECTS (dont stage et soutenance de rapport de stage ; sans en tenir compte, 1 ECTS pour 5.1 HCM en moyenne) ; volume total des enseignements avec le tronc commun : 258 HCM / 387 HTD.

Pour information :

- Le parcours « contentieux des droits et libertés fondamentaux » habilité prévoyait 240 HCM + 60 HTD (420 HTD).

- Le parcours « droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises » habilité prévoyait 354 HCM (531 HTD).
- Sans préjudice des mutualisations prévues par les précédents projets, le coût prévisionnel additionné des deux anciens projets s'élevait à 951 HTD.
- Le coût prévisionnel du parcours mutualisé et des deux sous-parcours, sans préjudice des mutualisations opérées par l'actuel projet avec d'autres parcours de master 2, s'élève à 234 + 162 + 153 = 549 HTD (soit un gain de 402 HTD).
- Il faut ajouter les mutualisations et transferts prévus avec d'autres parcours de master, a priori sans frais supplémentaire : Protection constitutionnelle des droits et libertés fondamentaux (qui passe de 33HCM en master 1 à 15HCM en master 2 ; gain = 27 HTD) ; Droit du procès équitable (mutualisé avec le parcours M2 contentieux ; gain = 45 HTD) ; Théorie générale des droits et libertés fondamentaux (mutualisé avec le parcours M2 droit public interne et européen ; gain = 22.5 HTD).

Coût total du nouveau parcours, y compris les deux sous-parcours, mutualisations prises en compte : 454.5 HTD.

I. Tronc commun (30 ECTS / 156 HCM)

(L'ensemble des matières du tronc commun est issue d'une mutualisation des deux sous-parcours agréés chacun par le ministère ; voire d'une mutualisation supplémentaire avec des matières déjà existantes)
Semestre 3 (14ECTS/75HCM)

Unité fondamentale 1 (10ECTS/51HCM)

- La liberté d'expression en droit interne et européen 3 ECTS 15 heures CM
- Protection constitutionnelle des droits et libertés fondamentaux 3 ECTS 15 heures CM
Déjà existant – Cours déplacé du M1 droit public
- Protection européenne des droits et libertés fondamentaux 4 ECTS 21 heures CM

Unité complémentaire 1 (4ECTS/24HCM)

- Droit des étrangers 2 ECTS 12 heures CM
- Anglais juridique approfondi 2 ECTS 12 heures CM

Semestre 4 (16ECTS/81HCM)

Unité fondamentale 2 (10ECTS/51HCM)

- Protection internationale des droits et libertés fondamentaux 4 ECTS 21 heures CM
- Les discriminations en droit interne et européen 3 ECTS 15 heures CM
- Théorie générale des droits et libertés fondamentaux 3 ECTS 15 heures CM
Déjà existant - Mutualisé avec le parcours « droit public interne et européen ».

Unité complémentaire 2 (6 ECTS/30HCM)

- Droit des personnes handicapées 3 ECTS 15 heures CM
- Protection des données à caractère personnel, de l'image et de la vie privée 3 ECTS 15 heures CM

II. Sous-parcours « Contentieux des droits et libertés fondamentaux » (30ECTS/108HCM)

Semestre 3 (16ECTS/84HCM)

Unité fondamentale 3 (10ECTS/54HCM)

- Contentieux administratif des droits et libertés fondamentaux 4 ECTS 21 heures CM
- Contentieux judiciaire des droits et libertés fondamentaux 4 ECTS 21 heures CM
- AAI face aux droits et libertés fondamentaux 2 ECTS 12 heures CM

Unité complémentaire 3 (6 ECTS/30HCM)

- Droits des personnes privées de liberté 3 ECTS 15 heures CM
- Droits et libertés à caractère économique 3 ECTS 15 heures CM

Semestre 4 (14ECTS/24HCM)

Unité fondamentale 4 (10ECTS)

- Stage et soutenance d'un rapport de stage 10 ECTS

Unité complémentaire 4 (4ECTS/30HCM)

- Principes bioéthiques 2 ECTS 12 heures CM
- Libertés intellectuelles et politiques 2 ECTS 12 heures CM

III. *Sous-parcours « Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises » (30 ECTS / 102 HCM)*

Semestre 3 (16 ECTS/81HCM)

Unité fondamentale 3 (10ECTS/51HCM)

- Droits et libertés fondamentaux de la personne au travail 4 ECTS 21 heures CM
 - Droit des patients 3 ECTS 15 heures CM
 - Droit fondamentaux et diversité religieuse, culturelle ou ethnique 3 ECTS 15 heures CM
- Unité complémentaire 3 (6ECTS/ 30 HCM)*
- Droit du procès équitable 6 ECTS 30 heures CM
Déjà existant – Mutualisé avec M2 Ctx

Semestre 4 (14 ECTS/21HCM)

Unité fondamentale 4 (10ECTS)

- Stage et soutenance d'un rapport de stage 10 ECTS

Unité complémentaire 4 (4ECTS/21HCM)

- Droit des personnes vulnérables 4 ECTS 21 heures CM

Vote favorable(moins 2 abstentions et 3 déports)

Une prolongation de séance de 30 minutes est votée

7) **Charte de la banque de sujets :**

Le projet est présenté par M. Houenou, doctorant, qui souhaite faire le récolement des sujets d'examens, afin de (re)créer une banque de sujets interne.

Chaque enseignant pourrait participer, sur la base du volontariat, en acceptant expressément de donner ses sujets d'examens des années antérieures.

Le projet est soumis au vote :

Charte de la banque des sujets des étudiants de la Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales (2015)

Article 1er – Description

La Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales permet la mise à disposition, des étudiants dûment inscrits à la Faculté DSPS, des sujets d'examen communiqués par les enseignants avec leur autorisation expresse et préalable.

Un étudiant assure la gestion du dispositif et les accords de mise en ligne préalablement obtenus auprès des enseignants. Ces sujets sont visualisables sur l'ENT.

Article 2 – Fonctionnement

La banque des sujets est administrée par un webmaster et l'étudiant responsable de la gestion, du suivi et du bon fonctionnement du dispositif.

L'étudiant se charge de récupérer les sujets auprès des enseignants et les dépose dans la banque avec l'aide du webmaster.

Article 3 – Modalités d'accès

L'accès à la banque des sujets est exclusivement réservé aux étudiants de la Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales régulièrement inscrits et disposant d'une carte d'étudiant.

Pour accéder au contenu de la banque des sujets, les utilisateurs doivent se munir de leur identifiant étudiant (N° d'étudiant et code INE).

Article 4 – Conditions d'utilisation

Peuvent utiliser la banque des sujets, les usagers qui adhèrent à la présente charte et qui respectent les conditions suivantes :

- *Interdiction de diffusion externe des sujets d'examen ;*
- *Interdiction de mise en ligne d'un sujet d'examen sans l'accord préalable exprès de son auteur (l'enseignant) ;*
- *Prohibition stricte de toute reproduction, avec ou sans modification ou reformulation, desdits sujets, de quelque forme que ce soit et par quelque moyen que ce soit.*

Article 5 – Discipline

Outre d'éventuelles poursuites disciplinaires et/ou judiciaires, en cas de non-respect par un étudiant, de l'une des conditions sus-indiquées, l'utilisateur peut être exclu du dispositif temporairement ou définitivement.

Vote favorable (moins 5 abstentions)

8) Élection de responsables pédagogiques :

Mme Hiébel propose sa candidature comme co-responsable de la Mention Droit.

Vote favorable à l'unanimité.

9) Renouvellement de conventions internationales :

Diverses conventions arrivent à échéance ; pour chacune d'entre elles, M. le vice-Doyen Reiplinger a vérifié si elles avaient ou non donné lieu à de véritables activités placées sous le signe d'une réelle réciprocité, conformément aux principes établis par le Conseil.

a) Université de Bamako (Mali) :

Aucune de demande de renouvellement n'a été formulée. Il est donc proposé de ne pas renouveler cette convention :

Vote favorable (moins 4 abstentions)

b) Université de Para (Brésil) :

Une demande de renouvellement a été formulée et cette convention est active :

Vote favorable à l'unanimité

c) Université de Kyung Hee (Corée du sud) :

Une demande de renouvellement a été formulée et cette convention est active :

Vote favorable à l'unanimité

d) Université de Trento (Italie) :

Une demande de renouvellement a été formulée et cette convention est active :

Vote favorable à l'unanimité

e) Académie de justice de Moscou (Russie) :

Une demande de renouvellement a été formulée et cette convention est active :

Vote favorable à l'unanimité

f) Université de Mvouni (Comores) :

Une demande de renouvellement a été formulée et cette convention est active :

Vote favorable (moins 1 abstention)

g) Université d'Anáhuac (Mexique) :

Une demande de renouvellement a été formulée et cette convention est active :

Vote favorable à l'unanimité

h) Université de Douala (Cameroun) :

Une demande de renouvellement a été formulée et cette convention est active :

Vote favorable à l'unanimité

i) Université de Kobe (Japon) :

Une demande de renouvellement a été formulée et cette convention est active :

Vote favorable à l'unanimité

10) **Projets étudiants (FSDIE) :**

Aucun dossier n'a été déposé à ce jour.

11) **Motion relative aux emplois :**

Sans souhaiter procéder à un vote formel, les membres du Conseil déplorent la situation de l'Université qui conduit au refus du remplacement de différents emplois vacants et rappellent combien la Faculté DSPPS est déjà notoirement sous-dotée.

12) **Questions diverses :**

Pour faire suite à l'appel à candidature, précédemment lancé, M. Houenou se porte candidat pour faire partie de la Commission recherche de la Faculté en tant que représentant des Doctorants :

Vote favorable à l'unanimité

Madame Tapie-Grime souhaite revenir, lors d'une réunion du Conseil, sur les questions relatives à l'optimum pédagogique et aux heures réalisées à l'extérieur. Le Doyen note qu'il lui paraît désolant de constater que l'Université décourage ses propres titulaires de travailler en son sein en réduisant de moitié le nombre d'heures complémentaires qu'ils peuvent y effectuer. Il ajoute qu'il a eu l'occasion de manifester son vif mécontentement en découvrant que Paris 13 interdisait désormais également à ses enseignants de faire à l'extérieur les heures d'enseignement qu'elle ne leur permettait plus de faire en interne (deux dérogations ont été acceptées mais « seulement pour cette année » et après des rapports circonstanciés que l'on a exigés du Doyen).

Enfin, des élus étudiants annoncent qu'une journée de mobilisation a lieu le 4 mars 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30. »

Le procès-verbal de la réunion du Conseil du 2 mars 2015 est soumis au vote :

Vote favorable à l'unanimité

Le point 8 est avancé pour accueillir M. Nicolas Clinchamps, venu présenter, à l'invitation du Conseil, la nouvelle formation visée :

8) **Nouveau parcours de Formation continue « Responsable de plans de continuité d'activité et de gestion de crise »**

M. Nicolas Clinchamps, présente le projet de nouveau parcours (en formation continue), au sein du Master 2 d'Études stratégiques, de « Responsable de plans de continuité d'activité et

de gestion de crise ». Il explique que cette initiative contribuera à renforcer la singularité du Master et que la Faculté DSPS sera la seule en France à proposer une formation à ce nouveau métier.

Ce parcours formera annuellement environ 15 personnes. Le programme proposé est assez dense avec 460 heures de cours réparties sur deux semestres.

Le Doyen rappelle que l'accord du Conseil n'est donné que sous réserve que 5% des recettes issues de cette formation soient reversés, chaque année, à la Faculté DSPS pour compenser partiellement ses coûts de gestion.

Le Doyen remercie et félicite M. Clinchamps pour ce beau projet, conduit en partenariat avec l'IUT de St Denis sous la direction de Mme Anne Pellé et avec le Haut comité français pour la défense civile relevant des services du premier ministre.

DEMANDE CREATION DE PARCOURS

1 - Fiche d'identité

Type de diplôme ¹	Master 2
Intitulé du diplôme	Responsable de Plans de Continuité d'Activité et de Gestion de crise (RPCA-GC)
Composantes(s)	<i>UFR Droit Sciences Politiques et Sociales</i>
Composantes(s) associée(s)	<i>IUT de Saint-Denis, Département Hygiène Sécurité Environnement</i>
Etablissement(s) partenaire(s) (convention)	<i>Haut Comité Français pour la Défense Civile</i>
Site(s) autre(s) que Paris 13 où cette formation sera donnée	<i>Haut Comité Français pour la Défense Civile (Paris 7eme) Adenium SAS (Paris 20eme)</i>
Responsable de l'équipe de formation	Nicolas Clinchamps / Anne Pellé
Date d'ouverture de la formation	Octobre 2015
Diplôme délivré	Master 2
Secteurs disciplinaires	Secteur DES : Secteur SISE :
Date et avis du CEVU :	Date et avis du CA :

2 – Description générale

Responsables de la formation

Nicolas Clinchamps,
 Maître de Conférences des Universités
 Section CNU n° 2
 Tel 06 31 09 00 49
 Email : nicolasclinchamps@hotmail.com
 &
Anne Pellé
 Professeurs des Universités
 Section CNU n°66
 Tel 06 81 07 75 10
 Email : anne.pelle@univ-paris13.fr

2.1 – Historique et contexte général de la formation

Le Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN), service du Premier ministre, est désireux de mettre en œuvre une démarche de résilience nationale conformément aux orientations du livre blanc de 2013 portant sur la défense et la sécurité nationale. Une de ces orientations a pour objet de renforcer le dispositif de continuité d'activité, des secteurs d'activités d'importance vitale et de l'ensemble du tissu industriel et tertiaire, notamment par la formation de cadres de haut niveau spécialisés dans la continuité d'activité.

La norme ISO 22301 définit ainsi les dispositifs et compétences nécessaires pour la mise en œuvre d'une politique de continuité d'activité et de gestion d'incidents. Premier standard international dédié à la continuité d'activités, la norme ISO 22301 paru en 2012 (homologuée norme française en Août 2013) fournit un cadre de référence aux organisations pour mettre en place des procédures permettant d'assurer la continuité des activités critiques lors de circonstances exceptionnelles. L'objectif de ce plan de continuité d'activité (PCA) est de protéger les organisations contre des incidents perturbateurs (incendie, indisponibilité du système d'information, acte de malveillance pandémie etc...) en réduisant leur impact potentiel sur leur activité. Sur la base de différents scénarii dits « de crise » les organisations mettent ainsi en place une méthodologie pour assurer la bonne gestion des difficultés (mode dégradé) qui pourraient alors être rencontrées. Le Système de Management de la Continuité d'Activité (SMCA) assure le maintien en conditions opérationnelles et l'amélioration continue de ces dispositifs.

Selon ISO 22301, l'organisme doit identifier et fournir les ressources nécessaires pour l'établissement, la mise en œuvre, l'entretien et l'amélioration continue du SMCA. (Clause 7.1 Ressources)

Selon la clause 7.2 Compétences, l'organisme doit :

- a) déterminer les compétences nécessaires de la ou des personnes effectuant, sous son contrôle, un travail qui a une incidence sur ses performances ;
- b) s'assurer que ces personnes sont compétentes sur la base d'une formation initiale ou professionnelle et d'une expérience appropriées ;
- c) le cas échéant, mener des actions² pour acquérir les compétences nécessaires et évaluer l'efficacité des actions entreprises ;
- d) conserver des informations documentées appropriées comme preuves de ces compétences.

Le SGDSN a ainsi demandé au Club de Continuité d'Activité (CCA) de travailler sur un référentiel de compétences pour la fonction de Responsable de Plan de Continuité d'Activité (RPCA) et au Haut comité français pour la défense civile (HCFDC), au sein de son Conseil National de la Continuité d'Activité, de proposer, sur la base de ce référentiel, un contenu de formation de niveau Master 2 à partir de la session nationale Résilience et sécurité globale du HCFDC et de compléments de formation dédiés à la fonction RPCA. C'est dans ce contexte qu'il est donc proposé à l'Université Paris 13 par l'intermédiaire du département Hygiène Sécurité Environnement de l'Institut Universitaire de Technologie de Saint Denis de créer un parcours de formation dans ce domaine.

En effet, il n'existe pas à l'heure actuelle de formation diplômante consacrée au métier de la continuité d'activité, tant au sein de la ComUE Sorbonne Paris Cité que dans celui de l'environnement francilien. D'un point de vue national, un tel contenu de formation n'existe pas. Cette formation répond donc à un besoin tant des autorités nationales que des opérateurs d'intérêt vitaux ou des entreprises et des collectivités locales.

Par ailleurs, cette demande répond également à un **besoin de reconversion de nombreux personnels militaires de haut rang**, aujourd'hui et dans les années à venir. Ces officiers ayant déjà une expérience dans des domaines connexes, de par leur fonction. Cette formation permettra également à **des cadres supérieurs, exerçant ou souhaitant exercer dans ce domaine**, d'obtenir un diplôme dans le cadre de la Formation continue.

Le projet consiste donc à **créer au sein du Master 2 « Etudes Stratégiques » un nouveau parcours à vocation professionnelle de « Responsable de Plan de Continuité d'Activité et de Gestion de Crise (RPCA-GC)»**. Ce **nouveau parcours** permettrait de former des cadres de haut niveau opérationnel, tant sur le plan conceptuel que sur celui de la mise en pratique.

Ce Master 2 sera porté par l'UFR de Droit, Sciences Politiques et Sociales (DSPS). Il s'appuie sur le référentiel établi par le Club de Continuité d'Activité, et s'articule autour d'un partenariat entre l'UFR DSPS, le Haut Comité Français de la Défense Civile et ses partenaires, le département Hygiène Sécurité Environnement de l'IUT de Saint-Denis.

Ce projet bénéficie de l'appui et de l'accompagnement du Centre du Développement et de l'Ingénierie de la Professionnalisation (CeDIP), service commun de formation continue de l'Université Paris 13.

2.2 – Objectifs pédagogiques généraux

Ce diplôme est ouvert en formation continue dans le cadre de la Formation Tout au Long de la Vie. Il s'adresse à des personnes en activité professionnelle ou en reconversion professionnelle.

Il a pour objectif d'offrir aux stagiaires une formation théorique et pratique approfondie du métier de Responsable de Plan de Continuité d'Activité et de Gestion de Crise.

A l'issue de cette formation, les stagiaires auront développés des compétences spécifiques à cette formation et seront en mesure :

- *De connaître l'environnement juridico-administratif normatif du domaine de la sécurité globale*
- *D'analyser les risques et de connaître leur environnement*
- *De définir et de mettre en place un système de management de la continuité d'activité et des opérations*
- *De définir et de mettre en place une planification de la gestion de crise*
- *De maintenir en condition opérationnelle un système de management de la continuité d'activité et gestion de crise*
- *De savoir gérer des situations exceptionnelles en termes de gestion de crise et de continuité d'activité en tout type d'organisation*
- *De capitaliser du retour à la normale et du retour d'expérience pour l'amélioration continu du système*

De même, l'acquisition de compétences transversales sera un objectif de la formation, à savoir :

- *La capacité d'animation d'une équipe projet,*
- *la capacité à communiquer en public et au sein d'un groupe,*
- *le développement de qualités pédagogiques écrite et orale,*
- *la conduite de réunion,*
- *l'animation des ressources humaines*

Les séminaires externalisés, sont autant d'opportunités pour les stagiaires de tisser un réseau professionnel favorisant leur évolution de carrière ou leur reconversion ultérieure.

2.3 – Conditions d'admission

Ouvert uniquement en formation continue pour 15 stagiaires maximum, ce parcours de master 2 s'adresse à des cadres en activités des entreprises publiques ou privées, des collectivités territoriales, du ministère de la défense, du ministère de l'intérieur, et plus largement de tout personnel ministériel de rang A.

La formation est accessible par la Validation des Acquis Professionnels (V.A.P.).

La procédure d'admission sous l'autorité de l'UFR DSPS comprend une première étape de sélection de dossier qui sera effectué par un jury issu des partenaires du projet.

Le cas échéant les candidats seront convoqués à un entretien avec le jury d'admission.

2.4 – Effectifs attendus par promotion

Le master 2 RPCA-GC accueille au maximum 15 stagiaires par promotion.

2.5 – Principaux débouchés professionnels envisageables directement en sortie de formation

Cette formation à finalité professionnelle vise notamment, à former des cadres supérieurs pour tout type d'entreprises, de collectivités ou d'administration sur les questions relatives à la création, la gestion ou l'audit de Plan de Continuité d'Activité et de situations de gestion de crise.

A titre d'exemples non limitatifs, les stagiaires pourront occuper les emplois suivants :

- Responsable de la continuité d'activité et de la gestion de crises des collectivités territoriales
- Responsable de la continuité d'activité et de la gestion de crises des entreprises privées
- Responsable du plan de reprise d'activité dans les entreprises privées ou publiques
- Responsable de la continuité d'activité dans les secteurs régulés ou d'activités d'importance vitales
- Responsable de la sécurité/sureté dans la fonction territoriale
- Responsable de la continuité d'activité dans la fonction territoriale
- Organisme de contrôle, de conseil et d'audit
- Ingénieur spécialisé en logistique et logistique globale
- Compléments d'études des ingénieurs système
- Formation des cadres administratifs et des fonctionnaires d'état à la problématique de la résilience
- Formation des hauts fonctionnaires de l'état du ministère de la défense et des préfetures
- Organisations non gouvernementales (O.N.G.) nationale et internationale
- Cadre de santé spécialisé dans la gestion de crise et continuité d'activité

2.6 – Compétences visées

A l'issue de cette formation, les stagiaires auront développés des compétences spécifiques à cette formation et seront en mesure :

- De connaître l'environnement juridico-administratif normatif du domaine de la sécurité globale
- D'analyser les risques et de connaître leur environnement
- De définir et de mettre en place un système de management de la continuité d'activité et des opérations
- De définir et de mettre en place une planification de la gestion de crise
- De maintenir en condition opérationnelle un système de management de la continuité d'activité et gestion de crise
- De savoir gérer des situations exceptionnelles en termes de gestion de crise et de continuité d'activité en tout type d'organisation
- De capitaliser du retour à la normale et du retour d'expérience pour l'amélioration continu du système

De même, l'acquisition de compétences transversales sera un objectif de la formation, à savoir :

- La capacité d'animation d'une équipe projet,
- la capacité à communiquer en public et au sein d'un groupe,
- le développement de qualités pédagogiques écrite et orale,
- la conduite de réunion,
- l'animation des ressources humaines

3 – Organisation de la formation

3.1 – Equipe pédagogique

Responsables de la formation			
Nom Prénom	Nicolas Clinchamps / Anne Pellé		
Qualité	Maitre de Conférences des Universités / Professeurs des Universités		
Composante	UFR DSPTS / Hygiène Sécurité Environnement –Saint-Denis		
Laboratoire	CERAP, Université Paris 13 / LVTS, Université Paris 13		
E-mail	nicolasclinchamps@hotmail.com / anne.pelle@uriv-paris13.fr		
Membres de l'équipe pédagogique³			
NOM et prénom	Qualité	Établissement de rattachement, Composante, Entreprise	Laboratoire
Clinchamps Nicolas	MCU, CNU	UP13, DSPTS	CERAP Université Paris 13
Guével Didier	PU, CNU	UP13, DSPTS	
Hagége Béatrice	MCU HC, CNU 02	UP13, Sorbonne Paris Cité, HSE St Denis	CERAL, Université Paris 13
Bertrand-Souleau Mathilde	MCU, CNU 01	UP13, Sorbonne Paris Cité, HSE St Denis	IRDA, Université Paris 13
Pellé Anne	PR1, CNU66	UP13, Sorbonne Paris Cité, HSE - St Denis	LVTS, Université Paris 13
Jouini Nourredine	PR EX, CNU33	UP13, Sorbonne Paris Cité, HSE St Denis	LSPM, Université Paris 13
Christian Sommade	Délégué général	Haut Comité Français pour la Défense Civile HCFDC Services	
Xavier Hartout	Président ADENIUM SAS	Conseiller du HCFDC Certifié ISO 22301 Master (Lead Auditor + Lead Implementer + 10 ans minimum d'expérience en continuité d'activités) Conférencier sur les programmes de continuité d'activités Formateur agréé auprès de la préfecture Trésorier et co-fondateur du Club 22301. Adhérent et membre de l'AFNOR Membre de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI), Membre de EUROCLOUD, Adhérent du Club de la Sécurité de l'Information Français (CLUSIF) Accompagnateur Réseau Entreprendre 93	
Bruno Esteve	Coordinateur Continuité d'Activité	Président de l'Association des Auditeurs du Haut Comité Français pour la Défense Civile	

³ Cette liste est provisoire et non limitative

	<i>Renault</i>	<p><i>Co-animateur du Conseil National de la Continuité d'Activité</i> <i>Membre du Club de la Continuité d'Activité</i> <i>Membre du Club 22301</i> <i>Membre fondateur du Cercle K2</i> <i>Conseiller de défense et de sécurité, Bureau de l'alerte et gestion des crises Préfecture des Yvelines</i></p>	
<i>Serges Garrigues</i>	<i>Général (2S)</i>	<p><i>Le Général Serge Garrigues a terminé sa carrière militaire le 1^{er} août 2013 en tant que chef d'état-major interministériel de la Zone de Défense de Paris auprès du Préfet de Police, Préfet de Zone, après avoir tenu des postes opérationnels à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et dans les unités militaires de sécurité civile, de formateur à l'Ecole de défense nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) de Caen et de conseiller NRBC auprès des autorités du ministère de la Défense. Il a créé sa société de consulting et conseille maintenant les entreprises dans leur politique de résilience.</i></p>	

3.2 – Organisation de la formation⁴

La durée des études est de 470 heures soit 68 jours. Les cours débuteront en octobre 2015 et comprennent

- Des enseignements théoriques
- Des séminaires et conférences,
- Des travaux pratiques
- Un stage d'une durée de trois mois pour les stagiaires non insérés professionnellement.

La formation est organisée en unité d'enseignements réparties selon deux semestres de 30 ECTS chacun.

Les activités, y compris le stage, donnent lieu à la rédaction d'un mémoire et d'une soutenance orale. Le jury de soutenance de mémoire est composé de l'encadrant du mémoire et d'un enseignant du Master 2, d'un représentant du secteur d'activité concerné. L'entreprise peut être invitée à la soutenance orale.

La dimension à la fois nationale, mais également a minima européenne, que se doit d'avoir un futur responsable de Plan de Continuité d'Activité impose de mettre l'accent sur la maîtrise de la langue anglaise. Pour cela certaines unités d'enseignements pourront être dispensées en langue anglaise.

3.3 – Présentation du partenariat⁵

Le Master **Responsable de Plan de continuité d'Activité-Gestion de Crise** ou RPCA-GC est **un nouveau parcours du Master « études stratégiques »** de l'UFR Droit Sciences Politiques et Sociales qui en assure le pilotage. Il s'appuie sur les enseignants-chercheurs de l'Université Paris 13 forte de ses laboratoires de recherche et d'une manière plus générale de la communauté d'Universités Sorbonne Paris Cité.

Il repose sur un partenariat entre l'UFR DSPS, le département Hygiène Sécurité Environnement, le haut Comité Français pour la Défense Civile et ses partenaires comme (Adenium SAS, Club 22301).

L'UFR **Droit Sciences Politiques et Sociales** est la plus ancienne et l'une des plus importantes des composantes de l'Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité. Elle accueille plusieurs milliers d'étudiants et emploie une centaine de personnels enseignants et administratifs. Depuis son origine, en 1970, cette Faculté a formé des dizaines de milliers de juristes à présent au service du Barreau, de la Magistrature, du Notariat, des entreprises, de l'enseignement supérieur et de toutes les professions où cette spécialité très particulière est requise et appréciée. Très tôt, cette composante a également prouvé ses compétences dans le domaine de la Science politique, si utile dans de nombreux secteurs professionnels (journalisme, institutions nationales et internationales...). Peu à peu, tout en conservant et en faisant progresser le cœur initial de son activité, la Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales s'est ouverte à des disciplines voisines et complémentaires en développant des Licences en Administration Économique et Sociale (AES), d'Administration publique (LAP) et de Sociologie et en mettant l'accent sur l'apprentissage des langues vivantes. La Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales s'enorgueillit de proposer un grand nombre de spécialités de Master cultivant l'excellence et conduisant à l'exercice de professions prestigieuses et reconnues. La recherche n'est pas négligée, avec la présence de laboratoires reconnus et performants (organisant des colloques nationaux et internationaux) et la soutenance régulière de thèses faisant progresser les sciences humaines. La Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales de l'Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité bénéficie d'une taille optimale : elle est suffisamment importante pour pouvoir offrir une palette de formations utiles et de grande qualité, mais elle demeure à taille humaine permettant à chacun d'y trouver la reconnaissance de ses talents dans le respect mutuel.

Le département **Hygiène Sécurité Environnement** de l'Institut Universitaire de Technologie de Saint-Denis, par qui le projet a été apporté, forme depuis 40 ans des professionnels dans le domaine de la prévention, de la gestion des risques sanitaires, environnementaux et technologiques. Il bénéficie d'un réseau d'anciens très actifs via son association, permettant ainsi d'offrir un support logistique tant en locaux qu'en moyens humains à ce nouveau Master 2 « RPCA-GC ». Il travaille déjà avec les partenaires professionnels qui sont membres de ce partenariat.

Le Haut Comité Français pour la Défense Civile (HCFDC), association représentée par son délégué général Christian Sommade, œuvre depuis 30 ans, en qualité de plateforme de réflexion entre acteurs publics

et privés de la sécurité globale, et travaille depuis plus de 15 ans au partage de l'information et des retours d'expériences de crises passées, et contribue ainsi activement à l'amélioration de la préparation de la société civile pour faire face à des catastrophes et crises majeures de toutes natures. Convaincu de l'importance de la synergie entre les acteurs publics et privés pour une préparation optimale à la gestion de crise, le HCFDC a tissé des partenariats de confiance avec les institutions et la société civile, et compte plus de 110 personnes morales représentant plus de 2500 adhérents à ce jour. Le HCFDC a une fine connaissance des problématiques rencontrées par ces acteurs dans la gestion et la communication de crise. HCFDC Services est spécialiste de l'ingénierie de formation et exercice de gestion de crise depuis sa création en 2007 reprenant à compter de cette date les activités de formation et de simulation à la gestion et communication de crise débutées au sein de l'association dès 2004.

HCFDC Services a organisé depuis 2007 plus de 150 exercices de simulation de gestion de crises majeures pour des acteurs publics et privés, en inter-entreprises ou selon des programmes pédagogiques élaborés sur mesure. Elle a élaboré une vingtaine de scénarios sur des risques et menaces conventionnelles mais également sur des problématiques plus complexes liées aux menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques. La pratique des exercices et entraînements a conduit le Haut comité français pour la défense civile à développer des outils de gestion de crise et de communication de crise qu'il met à disposition dans le cadre de ses prestations (logiciels de visualisation partagée d'informations dynamiques, plateforme de réseaux sociaux, main courante, site internet dédié pour la diffusion de la pression médiatique, etc.)

ADENIUM SAS est un cabinet de conseil spécialisé dans le domaine de la continuité d'activité créé en 2002, présidé par Xavier Hartout (co-fondateur). Il conseille et accompagne les organisations dans leur politique de gestion globale des risques. Il intervient notamment auprès de grands comptes et des PME pour déployer leur démarche en plans de crise et plus particulièrement en continuité d'activités. Spécialiste de la haute disponibilité, il a passé ses premières années d'expériences professionnelles en SSII dans l'intégration de solutions informatiques sécurisées. Diplômé de l'Edhec Business School et d'un 3e cycle (DESS) en management des risques de l'Université de Marne-la-Vallée, auditeur du séminaire IHEDN des 3èmes cycles universitaires de Défense, il est également certifié « ISO 22301 Master » (minimum 10 ans d'expérience dans le domaine de la continuité d'activités). Il contribue aux communautés de la gestion des risques et donne des conférences publiques sur les programmes de continuité d'activités (Etat, Institutionnels, Chambre de commerce, Salon Infosecurity...). Formateur agréé auprès de la préfecture, il anime des ateliers en gestion de crise. Membre de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI), membre de EUROCLOUD, adhérent au Club de la Sécurité de l'Information Français (CLUSIF), membre fondateur du Club 22301, membre de l'AFNOR. Intervenant de 2005 à 2010 à l'École militaire sur les plans de continuité au sein de l'Institut d'Etudes et de Recherche pour la Sécurité des Entreprises (IERSE).. Aujourd'hui il intervient auprès du Haut Comité Français pour la Défense Civile (HCFDC) en tant qu'expert sur les questions de gestion de crise et de continuité d'activités (<http://www.adenium.fr>)

Club 22301. Association Loi 1901 enregistré sous le n°W751222547 Préfecture de Police de Paris dont l'objectif est de fédérer les acteurs de la continuité d'activités et promouvoir la norme ISO 22301 en France. Créé en 2014 par des Assureurs, Financiers, Institutionnels, Industriels, Risks Managers & RPCA, afin de promouvoir l'utilisation de l'ISO 22301, collecter les retours d'expériences, développer de bonnes pratiques, mettre en relation les professionnels, le CLUB 22301 est un acteur qui aide les organisations privées et publiques à intégrer une culture de gestion de risques face aux crises, aux scénarios de chocs extrêmes (résilience des organisations), pour plus de performance et de compétitivité. S'il existe déjà des associations s'intéressant à la continuité d'activités, le Club 22301 est la première association dédiée à la norme internationale ISO 22301 traitant de la sécurité sociétale* et de la gestion de la continuité des activités (<http://www.club-22301.fr>).

Association des Auditeurs du Haut Comité Français pour la Défense Civile (AA-HCFDC). L'association, ouverte aux Auditeurs de la Session Nationale du HCFDC, a pour vocation de regrouper des acteurs majeurs de la résilience sociétale au niveau National et Européen. Elle a pour but, dans le prolongement des formations dispensées par le Haut Comité Français pour la Défense Civile, de permettre à ses membres, de partager des retours d'expériences et des bonnes pratiques pour développer la capacité des organisations publiques et privées à faire face aux situations d'exception. Dans ce cadre elle organise et anime régulièrement : des conférences sur les thèmes de la sécurité et de la défense nationale, des visites de centres et ou dispositifs opérationnels, des Groupes de travail pour traiter de sujets d'actualité. Enfin elle est un lieu privilégié d'échanges entre les différents acteurs pour faciliter la compréhension des enjeux spécifiques à chacun d'eux et ainsi favoriser les relations en situation de crise.

4. Descriptif des différentes UE

4.1 - Unités d'Enseignement :

UE1.	Concepts de gouvernance, de résilience et de continuité d'activité des organisations 112h CM – Coef 1- 12 ECTS
Responsables de l'UE.	Nicolas Clinchamps, UFR DSPTS et Christian Sommade, HCFDC
Objectif de l'UE :	<p>A l'issu de cet enseignement, le stagiaire sera en mesure de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir positionner les concepts et enjeux dans le cadre de la problématique nationale et internationale • Connaître les principes de gouvernance des entreprises, des collectivités, de l'Etat et des institutions européennes, ainsi que les enjeux et évolutions de la sécurité européenne, • Connaître le droit de la responsabilité, indispensable à un responsable de plan de continuité d'activité. • Comprendre les risques, les menaces systémiques et à la résilience des organisations. • Maitriser les outils indispensables à la fonction d'un RPCA (principes de la communication scientifique, outils de communication actuels, nouveaux modes de communication (Facebook, Twitter, Viadeo, Linkdin etc.), • Pratiquer l'anglais de spécialité. <p>La participation à des séminaires ou des conférences ayant lieu à l'UFR DSPTS ou à l'université offre aux étudiants du master l'opportunité d'assister à des conférences de haut niveau sur des sujets d'actualités.</p>
Contenu	<p>Cette UE sera organisée en 6 parties.</p> <p>UE11. Gouvernance des organisations (20h CM – Coef 1 – 2 ECTS). Responsable de l'UE : Nicolas Clinchamps, MCU, UFR DSPTS & Anne Pellé, PU, HSE Saint-Denis L'Etat : Organisation et gouvernance - Principe du droit public. Les Collectivités territoriales - Statuts et compétences. L'entreprise -Forme et responsabilité sociale. L'Europe : Institutions et focus sur les aspects de compétence en matière de défense, de sécurité, justice et protection civile.</p> <p>UE12. Droit de la responsabilité (20h CM – Coef 1 – 2 ECTS). Responsables de l'UE : Didier Guével, PU, UFR DSPTS & Béatrice Hagège, MCU, HSE Saint Denis Droit public et privé de la responsabilité français – Principes fondamentaux – Applications : Concept de précaution – Concept d'assistance à personne en danger - de responsabilité sociale d'entreprise – droit de retrait – Mandataires sociaux – Personnes détenant l'autorité publique (Ministre, Préfet, Maire..., Officiers ayant délégation..) – Responsabilité civile professionnelle</p> <p>UE13. Enjeux et évolutions de la sécurité européenne (20h CM - – Coef 1 – 2 ECTS). Responsable de l'UE: Nicolas Clinchamps, MCU, UFR DSPTS Sont abordés l'évolution de la défense européenne, les principes et les organes définis par le traité de Lisbonne dans les dimensions militaires et civiles de la PSDC, ainsi que les opérations sur le terrain</p> <p>UE14. Communication scientifique, Anglais de spécialité (28h CM- Coef 1 – 3 ECTS). Responsables de l'UE : Nicolas Clinchamps, MCU, UFR DSPTS & Anne Pellé, PU, HSE Saint-Denis Les bases méthodologiques de la communication écrite et orale seront posés. Les nouveaux modes de communication (Facebook, Twitter, Viadeo, LinkedIn etc) pour l'entreprise, la méthodologie de conduite de projet et ses outils informatiques seront présentés. L'anglais de spécialité sera étudié. La communication orale sera privilégiée. Les différentes conférences, unités d'enseignements qui se dérouleront en anglais viendront renforcer les connaissances de base.</p> <p>UE15 Matières d'ouvertures : séminaires, colloques, conférences (20h CM</p>

	<p>maximum). <i>Responsables de l'UE: Nicolas Clinchamps, MCU, UFR DSPTS, Anne Pellé, PU, HSE Saint Denis</i> <i>Les étudiants sont amenés à participer aux manifestations scientifiques et évènements, en adéquation avec leur formation, organisés par l'UFR DSPTS ou l'Université Paris 13, Sorbonne Paris-Cité.</i></p> <p>UE16. Introduction aux risques, menaces systémiques et à la résilience des organisations (24h CM – Coeff 1- 3 ECTS). <i>Responsables de l'UE : Christian Sommade, session nationale HCFDC</i> <i>Allocutions d'introduction d'ouverture de la session nationale du Haut Comité Français de la défense Civile - Concepts de résilience sociétaux - Organisation à haute fiabilité dans la gestion des crises- De la sécurité à la résilience sociétale - Résilience : quelques définitions internationales - Réseaux vitaux : interdépendances et résiliences – Retour d'expérience de crises internationales et nationales –</i></p>
Modalités d'évaluation	<p>Session 1 : Contrôle continu Session 2 : Examen terminal écrit ou oral</p>

UE2.	Appréciations des risques et menaces majeurs (84h CM – Coef. 1- 12 ECTS)
Responsables de l'UE.	Christian Sommade, HCFDC, Serge Garrigues,
Objectif de l'UE :	A l'issu de cet enseignement, le stagiaire sera en mesure de : <ul style="list-style-type: none"> • comprendre les incidents et les situations de crises impliquant des agents de nature NRBC • Pouvoir identifier l'importance et la nature des risques et menaces de nature NRBC. • connaître les grands scénarios de risques naturels et technologiques en France, d'appréhender la nature des risques et la prévention les concernant. • connaître les grands scénarios de menaces terroristes et de cyber-menaces, • connaître les politiques de surveillance et de réponses à ces menaces criminelles.
Contenu	<p>Cette UE sera organisée en 3 parties.</p> <p>UE21. Appréciations des risques et menaces majeurs industriels & Nucléaires Radiologiques Biologiques Chimiques (NRBC) (28h CM- Coef. 1 – 4 ECTS). Responsable: Christian Sommade, session nationale HCFDC Seront abordés : les menaces et risques NRBC , L'état de la menace NRBC, La réponse opérationnelle : le plan jaune, La réponse de l'Etat : le plan NRBC, La veille sanitaire, les agents impliqués dans la menace. Des visites de sites, des ateliers pratiques et des exercices de port d'équipement de protection seront réalisés.</p> <p>UE22. Prévention des risques naturels et technologiques majeurs (28h CM- Coeff 1 – 4 ECTS). Responsable : Christian Sommade, session nationale HCFDC Prévention des risques naturels et technologiques majeurs - Enjeux en matière de prévention et planification - Les politiques de prévention des risques naturels : PER, PAPI - La prévision météorologique et les vigilances - Alerte et information des populations - Impact du Réchauffement climatique sur les risques naturels - La planification et la sécurité des établissements à risques industriels Le transport de Matières Dangereuses - Risques et sécurité liés aux réseaux d'eau potable -La surveillance du vieillissement des infrastructures.</p> <p>UE23. Mode d'actions face aux menaces terroristes et cyber-terrorisme (28h CM- Coeff 1 – 4 ECTS). Responsable : Christian Sommade, session nationale HCFDC La cyber-sécurité des Secteurs d'Activités d'importance Vitale , Le Cyberespace : Les menaces, La Cyberdéfense, la cybersécurité , les Audits de sécurité des systèmes d'information, Quelle perspective pour le terrorisme, les modes opératoires terroristes et leurs effets, La spécificité française du pôle judiciaire anti-terroriste, La Gendarmerie face aux modes d'actions terroristes, Menaces et organisation des services de l'Etat.</p>
Modalités d'évaluation	<p>Session 1 : Contrôle continu</p> <p>Session 2 : Examen terminal écrit ou oral</p>

UE3.	Cartographie des acteurs et enjeux (48h CM – Coef 1 - 6 ECTS)
Responsables de l'UE.	Christian Sommade, HCFDC, Xavier Hartout, Adenium
Objectif de l'UE :	<p>A l'issu de cet enseignement, le stagiaire sera en mesure de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître la fonction d'un Responsable de Plan de Continuité d'Activité (RPCA) et son cadre juridique et normatif • Connaître les missions d'un Responsable de la Continuité d'Activité • Connaître le processus décisionnel des structures privées et publiques
Contenus	<p>Cette UE sera organisée en 2 parties.</p> <p>UE31. Cartographie des acteurs de la sécurité globale (Etat, Collectivités, Entreprise...) (24h CM- Coeff 1 – 3 ECTS). Responsable de l'UE : Christian Sommade, session nationale HCFDC Identifier les mécanismes de pouvoir et de responsabilité au sein des structures publiques et privées. L'Etat, Les collectivités territoriales, Les entreprises, Les organisations non gouvernementales, International – Europe</p> <p>UE32. Enjeux réglementaires généraux : La fonction de Responsable de Plan de Continuité d'Activité (RPCA). (24h CM- Coeff 1 – 3 ECTS). Responsables de l'UE : Christian Sommade, HCFDC ; Xavier Hartout, Adenium Identifier la fonction et son cadre juridique et normatif : Historique RPCA- Terminologie PCA - Cadre juridique, Exigences réglementaires, Mission du RPCA, Cadre de référence et Normes</p>
Modalités d'évaluation	<p>Session 1 : Contrôle continu Session 2 : Examen terminal écrit ou oral</p>

UE4.	Management de la Continuité d'Activité – Méthodologie 105h CM – Coef 2 - 10 ECTS
Responsables	Christian Sommade, HCFDC, Xavier Hartout, Adenium
Objectif de l'UE :	<p>A l'issu de cet enseignement, le stagiaire sera en mesure de maîtriser les outils méthodologiques conformément au standard de référence relative à la gestion de la continuité d'activité (ISO 22301) pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les méthodes à appliquer pour la création de plan de continuité d'activité en fonction de la nature des risques et menaces à prendre en compte, tant au sein de structures publiques que privées. • Planifier, établir, mettre en place et en œuvre le plan de continuité d'activité • Planifier, établir, mettre en place et en œuvre le plan de continuité des opérations • Planifier, établir, mettre en place et en œuvre le plan communal de sauvegarde • Planifier, établir, mettre en place et en œuvre les plans de reprise d'activité • Contrôler, réviser, maintenir et améliorer de manière continue un système de management documenté afin de se protéger des incidents perturbateurs, • Réduire leur probabilité de survenance, s'y préparer, y répondre et de s'en rétablir lorsqu'ils surviennent.
Contenus	<p>Cette UE sera organisée en 3 parties.</p> <p>UE41. La démarche du Plan de Continuité d'Activité et les cadres de références (35h CM- Coeff 2 – 4 ECTS). Responsables : Christian Sommade, HCFDC, Xavier Hartout, Adenium L'objectif de cet enseignement vise à connaître le processus de création du PCA et la démarche à initier au sein d'organisations au sein de structures publiques et privées. Conduite de projet PCA/leadership, Outil et méthodes d'analyse de risques. Ateliers pratiques. BIA Analyse d'impact et ateliers pratiques.</p> <p>UE42. Les différents types de Plans de Continuités d'Activité (PCA). (35h CM- Coeff 2 – 3 ECTS). Responsables de l'UE.: Christian Sommade, HCFDC, Xavier Hartout, Adenium PCA des Evènements à cinétique rapide (Attentats, risques naturels..), PCA des Evènements à cinétique longue (Pandémie, crues, inondation..), Réseaux - Environnement (Cloud etc..) et PRA Informatique, PCA et Informatique (Repli utilisateur-TELETRAVAIL....), Cybersécurité et Cybercontinuité</p> <p>UE43) Cas pratiques et Ateliers PCA - Amélioration continue du Plan de Continuité d'activité (35h CM- Coeff 2 – 3 ECTS). Responsables de l'UE. : Christian Sommade, HCFDC, Bruno Esteve, Renault Les différentes méthodologies présentées ci-dessus seront mis en pratique à travers des cas concrets. L'objectif est de donner à l'étudiant du Master 2 RPCA la possibilité d'acquérir des réflexes pratiques devant diverses situations et à améliorer le PCA existant dans le cadre de l'amélioration continue.</p>
Modalités d'évaluation	<p>Session 1 : Contrôle continu</p> <p>Session 2 : Examen terminal écrit ou oral</p>

UE5.	Gestion des éléments perturbateurs, des situations d'urgence et des situations de crises. 72h CM – Coef 2 - 8 ECTS
Responsable	Christian Sommade, session nationale du HCFDC,
Objectif de l'UE :	A l'issu de cet enseignement, le stagiaire sera en mesure de : <ul style="list-style-type: none"> • Gérer des situations d'exception au sein d'une organisation • Connaître les bonnes pratiques de la gestion de crise au sein d'une entreprise privée ou publique • Réaliser une communication de crise adéquate renforcée par la pratique d'exercice • Gérer la réputation de l'entreprise durant et après la crise • Créer et de faire réaliser ou réaliser des exercices de crise • Réaliser une veille stratégique en situation de crise • Aménager de manière ergonomique une salle de crise • Jouer une gestion de crise avec la mise en œuvre de mesures de crise et de continuité d'activité avec une phase "de simulation" en liaison avec des unités opérationnelles.
Contenus	Cette UE sera organisée en 4 parties. UE51. Organisation et méthodologie de gestion et de communication de crises (32h CM- Coeff 2 – 2 ECTS). Responsable de l'UE : Christian Sommade, session nationale HCFDC Focus - organisation et méthodologie de gestion de crise, Organisation des cellules de crise, Les principes de gestion de crise opérationnel, La méthode HRO (High Reliability Organisation). Mediatraining et communication de crise (Base de la communication de crise et Ateliers de mise en pratique de communication avec les médias (mediatraining), Réseaux sociaux au service de la gestion de crise. Les nouvelles approches sociétales en gestion de Crise, Les mutations de la société dans l'approche et la perception aux risques: Les réseaux sociaux, L'e-citoyenneté et la gestion des crise, Communication et e-réputation UE52. Outils et aménagement de cellules de crises (8h CM- Coeff 2 – 2 ECTS). Responsable de l'UE : Christian Sommade, session nationale HCFDC Focus : Outil et gestion, Aménagement et ergonomie d'une salle de gestion de crise, Outils cartographiques et images satellitaires au service de la gestion de crise, Logiciel de gestion de crise collaboratif, Outils de veille médias et stratégiques. UE53. Exercice de simulation de crise en salle (8h CM- Coeff 2 – 2 ECTS). Responsable de l'UE : Christian Sommade, session nationale HCFDC Exercice de simulation d'une journée : interface public-privé, Convention d'exercice, prise en main des outils, Exercice, Retour d'expérience à chaud. UE54. Exercice de simulation de crise à grande échelle (24h CM- Coeff 2 – 2 ECTS). Responsable de l'UE : Christian Sommade, session nationale HCFDC A l'issu de cet enseignement, l'étudiant aura acquis une expérience de gestion de crise de longue durée (> 6h - gestions des facteurs humains) en ayant un aperçu d'une gestion de crise complexe avec des acteurs publics et privés. Exercice de simulation de longue durée (> 6h) : interface public-privé, Convention d'exercice, prise en main des outils, Exercice, Retour d'expériences.
Modalités d'évaluation	Session 1 : Contrôle continu Session 2 : Examen terminal écrit ou oral

UE6.	Labellisation – Audit des Plans de Continuité d'Activité (PCA) – Le cas des Opérateurs d'Intérêt Vitaux 24h CM – Coef 1 - 2 ECTS
Responsables de l'UE.	Christian Sommade, session nationale du HCFDC, Xavier Hartout, Adenium
Objectif de l'UE :	A l'issu de cet enseignement, le stagiaire sera en mesure de : <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les processus de certification et d'audit des PCA • Connaître l'état de normalisation des plans de Gestion de Crise • Connaître le cas et l'environnement réglementaires des Opérateurs d'Importance Vitales tels que définis dans le code de la défense –

	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre les implications de la démarche et de l'audit PCA dans le cadre de la sécurité nationale
Contenus	<p>Cette UE sera organisée en 2 parties.</p> <p>UE61. Labellisation, Certification et Audit des PCA et cellules de Gestion de Crise (16h CM- Coeff 1 – 1 ECTS). Responsable de l'UE : Xavier Hartout, Adenium Labellisation des entreprises, Certification des entreprises, Auditer un PCA</p> <p>UE62. Le cas particulier des Opérateurs d'Importance Vitale (O.I.V.) (8h CM- Coeff 1 – 1 ECTS). Responsable: Christian Sommade, session nationale HCFDC, B Esteve, la démarche nationale de résilience, le guide PCA, la normalisation en matière de sécurité, la sécurité privée - les OIV et la sécurité privée ; Logistique et fournisseurs critiques, la sécurité et la continuité des flux ; gestion de crise et continuité d'activité dans un groupe industriel, OIV...</p>
Modalités d'évaluation	<p>Session 1 : Contrôle continu Session 2 : Examen terminal écrit ou oral</p>

UE7.	Mémoire – Activités en entreprise pour les personnes sans activités professionnelles 25h CM – Coef - 10 ECTS
Responsables de l'UE	Nicolas Clinchamps, DSPTS, Anne Pellé, HSE
Objectif de l'UE :	A l'issu de cet enseignement, le stagiaire sera en mesure de : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en adéquation les concepts enseignés par rapport aux contextes rencontrés • De restituer cette réflexion sous forme d'un mémoire écrit et d'une soutenance orale
Contenus	Cette UE sera organisée en 2 parties . UE71. Méthodologie du mémoire (10h CM- Coef 2 – 2 ECTS). Responsable de l'UE : Nicolas Clinchamps, UFR DSPTS & Mathilde Bertrand Souleau, HSE SD Méthodologie et rédaction du mémoire. Un séminaire de méthodologie accompagne les étudiants dans l'apprentissage rédactionnel du mémoire UE72. Mémoire et soutenance orale (15h CM- Coef 2 – 2 ECTS). Responsable de l'UE : Nicolas Clinchamps, UFR DSPTS & Anne Pellé, HSE SD. Soutenance orale du mémoire. Les activités de type professionnelles (y compris le stage) donnent lieu à la rédaction d'un mémoire et d'une soutenance orale. Le jury de soutenance orale est composé du tuteur enseignant ayant accompagné l'étudiant, d'un enseignant du Master 2, d'un professionnel du secteur privé. L'entreprise peut être invitée à la soutenance orale
Modalités d'évaluation	Session 1 : Contrôle continu, mémoire et soutenance orale Session 2 : Examen terminal écrit ou oral, mémoire et soutenance orale

4.2 – Contrôle des connaissances

Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux, de conférences, de travaux dirigés et d'exercices. L'assiduité est obligatoire. Dans chaque matière l'étudiant fait l'objet d'une évaluation (une note au minimum). Les modalités d'évaluation sont laissées à l'initiative des enseignants. Selon les disciplines, les exercices suivants sont sanctionnés : contrôle de connaissances écrit, dossier, examen oral.

Règlement intérieur du Master

Article 1 : La présence à tous les enseignements est obligatoire. A défaut d'assiduité (3 absences non justifiées dans un enseignement), le (la) stagiaire est déclaré(e) défaillant(e) dans ledit enseignement.

Article 2 : Chaque enseignement fait l'objet d'une évaluation.

Deux sessions sont organisées :

- Session 1 : Les connaissances sont évaluées dans le cadre d'un contrôle continu sous forme d'exercices écrits et/ou oraux.
- Session 2 : Les connaissances sont évaluées dans le cadre d'un examen terminal écrit ou oral. L'ajournement à la session 1 annule toutes les notes de contrôle continu de la matière.

Article 3 :

- Chaque enseignement est affecté d'un nombre de crédits et d'un coefficient (Cf. le tableau).
- Le mémoire et la soutenance orale sont affectés d'un coefficient 2

Article 4 : Les notes peuvent être compensées :

- A l'intérieur de l'unité ;
- Entre les unités ;
- Entre les semestres.

Aucune note n'est éliminatoire.

Article 5 : Sont admis les stagiaires ayant obtenu la moyenne générale de 10 /20.

Article 6 : L'unité d'enseignement 15 « matières d'ouverture » n'est pas assujettie à une notation et n'est pas créditée d'ECTS. L'assiduité y est obligatoire.

Article 7 : Le redoublement n'est admis que sur autorisation du Directeur de la formation et pour des raisons dûment justifiées.

Article 8 : Le diplôme de Master 2 spécialité « Responsable de Plan de Continuité d'Activité et Gestion de Crise » est obtenu avec les mentions suivantes :

PASSABLE : moyenne égale ou supérieure à **10/20** ;

ASSEZ BIEN : moyenne égale ou supérieure à **12/20** ;

BIEN : moyenne égale ou supérieure à **14/20** ;

TRES BIEN : moyenne égale ou supérieure à **16/20**.

4.3 – Procédures d'évaluation de la formation

Dans le cadre de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de master et de leur évaluation (article 5, NOR: ESRS1331410A, version du 14 avril 2015) un dispositif d'évaluation sera mis en place.

Ce dispositif s'appuiera sur la constitution d'un **conseil de perfectionnement**. Ce conseil de perfectionnement est un espace de dialogue qui aura entre autre pour objectifs de :

- faire évoluer les contenus de la formation pour s'assurer de leur adéquation par rapport à la situation actuelle et prospective de l'emploi
- faire évoluer les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et de permettre d'en améliorer la qualité.
- faciliter la communication entre le(s) responsable(s) du diplôme et le tissu économique ou associatif concerné par les diplômés, en particulier par le développement de supports spécifiques,
- participer à la mise en place de la démarche de compétences et à la constitution du référentiel de cette formation diplômante

Ce conseil de perfectionnement sera composé des responsables de la mention Master 2 RPCA-GC, des enseignants-chercheurs du Master 2 RPCA-GC, des représentants des partenaires (HCFDC), des professionnels du secteur d'activité, d'un représentant des stagiaires, ainsi que d'un représentant du service support, le CeDIP.

Ce conseil de perfectionnement se réunira sur convocation de son président ou du (des) responsable(s) du (des) diplôme au moins une fois par an pour faire le bilan de l'année écoulée et dégager les actions à mener.

Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu porté à la connaissance du doyen de l'UFR DSPS et des partenaires.

Une **évaluation des formations et des enseignements** sera organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des stagiaires. Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés. Les résultats des évaluations font l'objet de présentations et de débats au sein de l'équipe pédagogique, du conseil de perfectionnement, du conseil de la composante concernée et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique dans le cadre du processus d'amélioration continue de la qualité.

Cette procédure bénéficiera de **l'appui et de l'accompagnement** du Centre du Développement et de l'Ingénierie de la Professionnalisation (CeDIP), service commun de formation continue de l'Université Paris 13

5. Maquette de la formation (synthèse)

Semestre 1

	<i>Intitulé</i>	<i>Heures</i>	<i>Coeff.</i>	<i>ECTS</i>
UE1	Concepts de gouvernance, de résilience et de continuité d'activité des organisations	112	1	12
UE11	Gouvernance des organisations,	20	1	2
UE12	Droit de la responsabilité,	20	1	2
UE13	Enjeux et évolutions de la sécurité européenne	20	1	2
UE14	Communication scientifique (Informatique et nouvelles technologies, communication écrite et orale, et conduite de projet) + Anglais de spécialité	28	1	3
UE 15	Matières d'ouvertures : séminaires, colloques, conférences	20	maximum	-
UE16	Introduction aux risques, menaces systémiques et à la résilience des organisations	24	1	3
UE2	Analyse des risques et menaces majeurs	84	1	12
UE21	Analyse des risques et menaces majeurs NRBC	28	1	4
UE22	Prévention des risques naturels et technologiques majeurs	28	1	4
UE23	Mode d'actions face aux menaces terroristes et cyber-terrorisme	28	1	4
UE3	Cartographie des acteurs et enjeux	48	1	6
UE31	Cartographie des acteurs de la sécurité globale (Etat, Collectivités, Entreprises..)	24	1	3
UE32	Enjeux réglementaires généraux: La Fonction RPCA	24	1	3
	Sous total Semestre 1	244		30

UFR DSPS

HCFDC Session nationale

HCFDC & Partenaires

	Intitulé	Heures	Coeff.	ECTS
UE4	Management de la Continuité d'Activité – Méthodologie	105	2	10
UE41	La démarche du Plan de Continuité d'Activité et les cadres de références	35	2	4
UE42	Les différents types de PCA	35	2	3
UE43	Cas pratiques et Ateliers PCA - Amélioration continue	35	2	3
UE5	Gestion des éléments perturbateurs, des situations d'urgence et des situations de crises	72		8
UE51	Organisation et méthodologie de gestion et de communication de crises	32	2	2
UE52	Outils et aménagement de cellules de crises	8	2	2
UE53	Exercice de simulation en salle	8	2	2
UE54	Exercice de simulation grande échelle	24	2	2
UE6	Labellisation - Audit des Plans de Continuité d'Activité (PCA) – Le cas des Opérateurs d'Importance Vitale(OIV)	24	1	2
UE61	Labellisation, Certification et Audit des PCA et cellule de Gestion de Crises	16	1	1
UE62	Le cas particulier des OIV et des dimensions de sécurité nationale	8	1	1
UE7	Mémoire + Activités en entreprise pour les personnes sans activités professionnelles	25		10
UE71	Méthodologie Mémoire	10	2	2
UE73	Mémoire encadrement + Soutenance orale	15	2	8
	Sous total semestre 2	226		30
	Total Semestres 1 & 2	470		60

UFR DSPTS

HCFDC Session nationale

HCFDC & Partenaires

Fiche de présentation

Intitulé exact de la formation : Master 2 **Responsable de Plans de Continuité d'Activité et de Gestion de crise (RPCA-GC)**

Conseil de Gestion de la Composante	Avis Date C.E.V.U.	Avis Date Conseil Scientifique ⁶	Délibération Date Conseil d'Administration	Décision Date Ministère Durée Validité ⁷

• Composante principale :	UFR Droit Sciences Politiques et Sociales
• Composante(s) associée(s) :	IUT de Saint Denis, département Hygiène sécurité Environnement
• Autre(s) établissement(s) partenaires(s) :	Haut Comité Français pour la Défense Civile
• Responsable de la mention :	Nicolas Clinchamps, MCU / Anne Pellé, PR1
• Responsable de l'action	Nicolas Clinchamps/ Anne Pellé/ Hélène de Lartigues CeDlp

- **Date souhaitée de mise en place** : Octobre 2015

PUBLIC CONCERNE

- Formation initiale non • Formation continue X
- Effectifs
 - Démarrage : 10
 - Régime de croisière : 15

FORMATION

- Durée année Niveau
- Modalités d'enseignement :
 - Cours
 - Travaux dirigés
 - Mémoire
 - Conférences

MODALITES FINANCIERES (Préciser prix global ou par année)

• Formation initiale	- Droits d'inscription :	
	- Frais de formation :	

• Formation continue (prix global)	- Droits d'inscription :	
	- Frais de formation :	

SIGNATURES

Responsable de la mention

Directeur de la composante

Directeur du C.F.C

⁶ Si nécessaire⁷ Si nécessaire
www.univ-paris13.fr

www.univ-paris13.fr/dsps

Villetaneuse • Saint-Denis • Bobigny • Saint-Denis - La Plaine • Argenteuil

Le nouveau parcours est soumis au vote

Vote favorable à l'unanimité (moins une abstention).

3) Date des futures réunions du Conseil

Les dates des réunions futures du Conseil déjà votées sont celles du 12 octobre 2015 et du 23 novembre 2015. Sont proposées au vote du Conseil les dates suivantes :

07 mars 2016 ; 09 mai 2016 ; 13 juin 2016 et 10 octobre 2016.

Vote favorable à l'unanimité

4) Pourcentage des profits de la formation continue au bénéfice de la Faculté

Les membres du conseil sont amenés à se prononcer sur la motion suivante :

« Le Conseil de la Faculté DSPTS, réuni ce jour, prend acte qu'après de longues réclamations, le CEDIP, comme son directeur s'y est engagé par courriel en date du 5 mai 2015, versera désormais, à la Faculté DSPTS, 5% des recettes revenant à l'Université pour toute formation continue dispensée dans le cadre de cette Faculté. »

Vote favorable à l'unanimité

5) Convention de partenariat avec le tribunal administratif de Montreuil

Le projet, ci-après reproduit, consiste, notamment, à faciliter les échanges entre magistrats administratifs et enseignants et entre personnels des deux administrations afin d'améliorer les bonnes pratiques. Il permettra également aux étudiants de bénéficier de contacts fructueux avec cette juridiction. Les membres du Conseil remercient vivement Monsieur le Président Philippe Couzinet pour son dynamisme et sa disponibilité dans l'élaboration de ce projet.

CONVENTION DE PARTENARIAT

(telle qu'approuvée, avec une modification ci-incluse, par M. le Président du TA, le 4 mars 2015)

Entre **L'Université Paris 13**

99 Avenue Jean-Baptiste Clément
93430 Villetaneuse – France

représentée par son président, M. Jean-Loup
SALZMANN,

Et

Le Tribunal Administratif de Montreuil

7, rue Catherine Puig
93100 Montreuil

représentée par son président, M. Philippe
COUZINET

Après présentation du présent accord aux autorités de tutelle, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Les deux établissements décident d'instituer entre eux, sur une base de réciprocité, la possibilité d'échanges.

ARTICLE 2 :

Les parties prévoient la possibilité, pour les étudiants et les personnels de la Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales (DSPS), de participer aux activités du Tribunal Administratif de Montreuil et aux personnels du Tribunal Administratif de Montreuil de participer aux activités de la Faculté DSPS. Elles identifieront les domaines d'intérêt commun et élaboreront les projets qu'elles souhaitent développer conjointement, conformément à la législation en vigueur et dans les limites fixées d'un commun accord.

La collaboration concernera, notamment, les domaines suivants :

- Formations dispensées par des enseignants-chercheurs ;
- Formations dispensées par des magistrats administratifs ;
- Organisation d'ateliers permettant de confronter les bonnes pratiques ;
- Proposition des sujets de recherche par les magistrats administratifs ;
- Stages et travaux encadrés réalisés par des étudiants.

Sa réalisation sera confiée aux unités suivantes :

- | | |
|--------------------------------|--|
| - Pour l'université Paris 13 : | Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales |
| - Pour le partenaire : | Tribunal administratif de Montreuil |

Cette collaboration pourra être étendue ultérieurement à d'autres domaines ou activités par avenant au présent accord.

ARTICLE 3 :

Les personnels et étudiants échangés en application de la présente convention continueront, dans la limite des lois et règlements en vigueur dans chaque administration, à percevoir la rémunération versée par leur administration respective et à bénéficier de l'ensemble des droits attachés à leur position d'activité.

L'accueil des étudiants en stage au tribunal s'effectuera selon les lois et règlements en vigueur (notamment les articles L. 124-1 à L. 124-18 et D. 124-1 à D. 124-9 du Code de l'éducation).

ARTICLE 4 :

Les deux parties s'engagent à s'informer mutuellement et à procéder à l'échange de documents résultant de leurs activités respectives dans les domaines définis à l'article 2 (publications, livres, expériences pédagogiques, bibliographies, échanges de thèses...).

ARTICLE 5 :

Les deux parties se consulteront chaque fois qu'elles l'estimeront nécessaire, en particulier afin d'évaluer le développement des actions menées et d'en dresser le bilan.

Ce bilan sera soumis aux instances des deux établissements, au terme de chaque période de trois ans.

ARTICLE 6 :

Chaque partie assumera les frais de coordination et de déplacement nécessaires. Les personnels et étudiants en déplacement devront être assurés contre les risques encourus (accident, maladie, responsabilité civile).

ARTICLE 7 :

Chaque partie prendra à sa charge le financement des opérations menées dans son établissement.

ARTICLE 8 :

La présente convention pourra être dénoncée, par l'une ou l'autre des parties, au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à l'autre partie, avec préavis de six mois. Toutefois, les parties s'engagent à réaliser les activités engagées avant la résiliation.

En cas d'inexécution de la convention, motivée par la sauvegarde de l'intérêt général ou par un cas de force majeure, la convention sera suspendue de plein droit. Dans cette hypothèse, les parties seront tenues d'exécuter à nouveau leurs obligations respectives après disparition du fait ayant provoqué la suspension de la convention.

Les parties acceptent cependant expressément que, dans l'hypothèse où ladite suspension de l'exécution de la convention durerait plus de 15 (quinze) jours, celles-ci se rencontreront afin de s'efforcer de trouver une solution et/ou de convenir ensemble des suites à donner à cette suspension.

A défaut d'accord trouvé dans les 30 (trente) jours à compter de cette rencontre, la convention sera résiliée de plein droit.

ARTICLE 9 :

Chaque partie supportera l'entière responsabilité des conséquences résultant d'une mise en œuvre insatisfaisante des prestations à sa charge.

ARTICLE 10 :

Les articles du présent accord pourront être amendés ou modifiés par consentement des deux parties contractantes.

ARTICLE 11 :

La présente convention, qui entre en vigueur à la date de sa signature par les représentants des deux parties, **est conclue pour une durée de trois ans.**

ARTICLE 12 :

Le présent accord est rédigé en deux exemplaires, faisant également foi.

Fait à Villetaneuse,

Le

Le Président de l'Université Paris 13

Jean-Loup SALZMANN

Fait à Villetaneuse,

Le

Le Doyen de la Faculté de Droit, Sciences

politiques et sociales

Didier GUÉVEL

Fait à Montreuil,

Le

Le Président du Tribunal Administratif de Montreuil

Philippe COUZINET

La convention de partenariat présentée est soumise au vote :

Vote favorable à l'unanimité**6) Clause commune relative aux stages**

Après échanges et discussion la clause suivante est soumise au vote des membres du conseil :

« Dans le respect de la réglementation en vigueur encadrant les stages en milieu professionnel, tout étudiant inscrit, en formation initiale, à la Faculté de Droit, Sciences Politiques et Sociales de l'Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité, peut être autorisé (sous réserve d'éventuelles dispositions propres au règlement de sa formation) à effectuer un stage conventionné, après accord préalable écrit, exprès et souverain du responsable pédagogique de la formation dans laquelle il est inscrit.

Il doit s'agir d'une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel permettant à l'étudiant l'acquisition de compétences professionnelles et la mise en œuvre des acquis de sa formation.

Tout stage donne lieu à la rédaction d'un rapport remis au secrétariat pédagogique dès la fin du stage. Il peut faire l'objet d'une évaluation par le jury, évaluation qui est prise en compte comme élément supplémentaire d'appréciation des mérites de l'étudiant soit au titre de l'année universitaire en cours si la fin du stage est antérieure à la tenue des jurys, soit au titre de l'année N+1 dans le cas où la fin de stage intervient après la tenue des jurys. »

Vote favorable à l'unanimité**7) Conventions internationales**

L'étude des conventions nouvelles ou à renouveler est reportée à la réunion suivante du Conseil.

9) **Modifications de maquettes**

- *Licence de Science politique, parcours Sociologie*

Madame Tapie-Grime présente la modification qu'elle souhaite apporter à la maquette de la Licence de Science politique, parcours Sociologie.
Cette modification concerne la répartition des ECTS afin d'intégrer l'UE de sport ou de « module culturel ».

Vote favorable à l'unanimité

- *Master 1 de Droit public interne et européen*

Monsieur Menuret présente ensuite les modifications qu'il souhaite apporter à la maquette du Master 1 de Droit public interne et européen.

Les modifications concernent le second semestre de la maquette actuelle, mise en place à la rentrée 2014. Trop d'options avaient été prévues dans cette maquette. Les matières optionnelles non ouvertes cette année sont supprimées et des matières jusque-là optionnelles deviennent obligatoires. Afin d'équilibrer les enseignements, certains cours du second semestre sont intégrés dans le cursus du premier semestre.

Il est demandé de retirer l'adjectif « international » ajouté dans l'intitulé.

Avec cette modification, le projet est soumis au vote :

Vote favorable à l'unanimité

- *Master 1 Relations et Échanges Internationaux*

Les membres du Conseil saluent le gros travail réalisé mais souhaitent obtenir des informations sur l'échelle des coefficients, sur le nombre de séances de travaux dirigés comparé à celui des salles disponibles, sur l'absence de cours d'Histoire des relations internationales et, enfin, sur la durée des cours, non divisible par modules d'1h30 ; dès lors, le vote des modifications de cette maquette est reporté à la prochaine réunion du Conseil.

- *Master 1 de Droit des affaires*

Il s'agit de permuter et de changer d'unités d'enseignement, pour des raisons pédagogiques, les cours de Droit des sûretés et de Droit des régimes matrimoniaux.

Vote favorable à l'unanimité

- *Master 1 Contentieux*

Il s'agit de permuter et de changer d'unités d'enseignement, pour des raisons pédagogiques, les cours de Contentieux fiscal et de Droit des régimes matrimoniaux.

Vote favorable à l'unanimité

- *Master 2 de Droit européen international*

La demande de modification concerne le changement de l'intitulé d'un cours (« Droit international appliqué » au lieu de « Concours de plaidoirie ») et le passage au premier semestre du cours de Contrats

commerciaux internationaux.

Vote favorable à l'unanimité

- Master 2 de Coopération internationale et ONG

Le projet suivant, remaniant totalement la maquette, est présenté :

Master mention Sciences politiques (M2 Indifférencié)
Parcours " **MASTER 2 COOPERATION INTERNATIONALE ET ONG**"

Responsables:

M. Thomas Ribémont, Maître de conférences en sciences Politiques thomasribemont@hotmail.com
et

Mme Christel Cournil, Maître de conférences en droit public (HDR) / christelcournil@yahoo.fr

Secrétariat

Faculté de Droit, Sciences Politiques et Sociales

Bureau H 214

99 avenue JB Clément - 93430 Villetaneuse

☎: 01 49 40 33 05

m2coop.dsps@univ-paris13.fr

Objectifs & débouchés

L'objectif de ce Master 2 Coopération internationale et ONG (recherche et professionnel) est de former des étudiants à une **pratique courante et concrète de la coopération internationale**, ce qui suppose une bonne connaissance du droit international applicable aux différents enjeux de coopération (droits de l'homme, humanitaire, environnement), ainsi que du milieu et des pratiques des organisations multilatérales et des acteurs non gouvernementaux dans ces domaines.

Au **plan professionnel**, cette formation vise notamment à préparer les étudiants à travailler dans des ONG en matière de protection des droits de l'homme, de sauvegarde de l'environnement et ou encore d'action humanitaire. La dimension généraliste du Master 2 peut permettre aux étudiants désireux d'intégrer (ou de créer) une ONG d'occuper des postes aussi divers que logisticien, chargé de communication, responsable de zone géographique, par exemple.

D'autres possibilités s'offrent aussi aux étudiants formés par ce Master 2 : intégrer une collectivité territoriale (ville, département ou région) investie ou désirant s'investir dans des activités de coopération décentralisée internationale, se préparer aux concours nationaux (Quai d'Orsay) et internationaux (organisations internationales) de la fonction diplomatique, occuper des postes de mécénat humanitaire ou environnemental d'entreprise privée, postuler aux métiers de la communication et du journalisme sur les questions internationales, occuper une fonction d'attaché parlementaire avec une spécialisation sur l'international, etc.

Descriptif pédagogique

Le Master 2 propose une formation à la fois théorique et pratique en lien avec la coopération internationale et les ONG :

- Les enseignements **théoriques**, dont certains en anglais, combinent des approches historiques, de science politique et de droit des organisations internationales afin de saisir la complexité de l'encadrement institutionnel et juridique des pratiques de la coopération internationale. Ceci permet aux étudiants d'élaborer leurs projets professionnels en toute connaissance des dispositifs existants de soutien institutionnel et financier aux pratiques de la coopération internationale mais aussi des règles qui régissent ces pratiques de la coopération.

- Les enseignements **pratiques** abordés dans ce Master 2 (environnement, droits de l'homme, humanitaire, coopération décentralisée) sont assurés par des **professionnels d'organisations** reconnues dans ces divers champs d'activité (Action contre la Faim, Samusocial International, Care, Amnesty international, 4D, ARRICOD Association des professionnels de l'action européenne et internationale des collectivités territoriales, Médecin sans frontière, par exemple) ou par des spécialistes de ces domaines.

- Le **stage** de fin d'étude d'une durée de trois mois (dans une ONG, une organisation intergouvernementale, un ministère ou une collectivité territoriale impliqués dans une activité internationale, une entreprise développant une activité de mécénat international, etc.) permet de tester l'**adaptabilité professionnelle** des étudiants en fin de formation. Le stage donne lieu à une soutenance en anglais ou français.

- Un **mémoire** (80 pages environ) est assuré par les étudiants tout au long de l'année universitaire en français ou en anglais. Ce mémoire doit permettre aux étudiants d'approfondir un thème qui les intéresse en vue de leur prochaine activité professionnelle ou de recherche.

Conditions d'admission

Peuvent être candidat(e)s les titulaires d'un Master 1 ou d'une maîtrise antérieure à la réforme LMD en droit, sociologie, sciences politiques, AES, sciences économiques, histoire, géographie, géopolitique, LEA.

La sélection des candidat(e)s est réalisée sur :

- dossier universitaire (admissibilité)
- entretien oral avec le jury composé de l'équipe enseignante (admission).

Les candidat(e)s doivent retirer leur dossier de candidature auprès du secrétariat des masters de la Faculté Droit, Économie et Gestion. Les dossiers sont aussi téléchargeables sur le site de l'UFR (la liste des pièces à fournir est indiquée dans le dossier d'inscription).

- Semestre 3 : 175h et Semestre 4 : 183h soit 358heures cours magistraux sur l'année

Descriptif des Unités d'Enseignement

SEMESTRE 3	175H	30 ECTS
UE1 : COOPERATION ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES (1)	55 h	12
Theory and Practice of International Cooperation (M. Fayad, ACF)	15 h	4
Droit des organisations internationales (Mme Fabregoule, MCF de droit public)	20 h	4
Political Sociology of International NGOs (M. Pecoud, Professeur de sociologie)	20 h	4
UE2 : ACTION HUMANITAIRE ET ACTION NON GOUVERNEMENTALE	60 h	10
Humanitarian Action in the context of armed conflicts (M. Fayad, ACF)	10 h	1
Genre et action non gouvernementale (Mmes Hagege et Moussié, chargées de cours en sociologie)	10 h	2
L'action non-gouvernementale en matière de lutte contre l'exclusion sociale (Samu Social, coordonné par Mme Laisney)	10 h	1
Politique et technique de l'action humanitaire (Module collectif Action contre la faim)	20 h	4
Sociologie de l'action collective (M. Ribemont, MCF en sciences politiques)	10 h	2
UE3: ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT (1)	50 h	8
Global ecopolitics (M. Gemenne, chercheur en sciences politiques)	20 h	4
Politique européenne de développement (Mme Cournil, MCF en droit public)	10 h	2
English : Environmental and Development Law (Mme Ganapathy-Doré, MCF d'Anglais)	10 h	1
Climate Change Adaptation and Development (Mme Ceinos, Care)	10 h	1
UE4 : METHODOLOGIE ET ORIENTATION PROFESSIONNELLE	10 h	
Méthodologie de la recherche (M. Ribemont, MCF en sciences politiques)	3 h	-
Insertion professionnelle (M. Martinez, chargé de cours)	3 h	-
Construction d'un réseau professionnel	4 h	-

SEMESTRE 4	181 H	30 ECTS
UE5 : COOPERATION ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES (2)	37 h	5
International Governance of Migration (M. Gemenne, chercheur en sciences politiques)	12 h	2
English : International Diplomacy (Mme Ganapathy-Doré, MCF Anglais)	15 h	2
English: International Organisations (Mme Fine, chargée de cours en anglais)	10 h	1
UE6 : JUSTICE, DROITS DE L'HOMME ET ACTION NON GOUVERNEMENTALE	52 h	6

La protection internationale et européenne des droits de l'Homme (Mme Sinou, chargée de cours en droit public)	20 h	3
Justice pénale internationale (M. Ribemont, MCF en sciences politiques et Amnesty International)	10 h	1
Action non gouvernementale en matière de défense des droits de l'Homme (Amnesty international, coordonné par Mme Coudriou)	12 h	1
English: Human Rights / Humanitarian Field (Mme Ganapathy-Doré, MCF d'Anglais)	10 h	1
UE7 : COOPERATION DECENTRALISEE, MONTAGE DE PROJETS ET RSE	64 h	7
Actions européennes et internationales des collectivités territoriales (Mme Idhamou, ARRICOD)	18 h	2
Opérateurs et ingénierie de projets de coopération internationale (M. Ribemont, MCF en sciences politiques)	18h	2
Gestion financière des ONG (Mme Colin, MSF) (cours mutualisé)	20 h	2
Human Rights as a Corporate Social Responsibility (Mme Abadie, MCF de droit privé, Université Paris Sud)	10 h	1
UE8 : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT (2)	28 h	5
Droit international et européen de l'environnement (Mme Cournil, MCF en droit public)	20 h	3
Nouveaux médias et blogosphère en matière de développement durable (Mme Tuuhia, Association 4D)	4 h	1
Projet professionnel en matière de développement durable (Mme Tuuhia, Association 4D)	4 h	1
UE9 : MEMOIRE, STAGE, PROJET COLLECTIF	-	7
Mémoire	-	4
Soutenance stage	-	2
Conduite de projet collectif	-	1

Modalité d'évaluation et contrôle de connaissance

SEMESTRE 3	Modalité d'évaluation et contrôle de connaissance
UE1 : COOPERATION ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES (1)	
Theory and Practice of International Cooperation (M. Fayad, ACF)	Dossier étude de cas
Droit des organisations internationales (Mme Fabregoule, MCF de droit public)	Exposés-travaux de recherche (50 % de la note) Écrit de fin de semestre (50%)
Political Sociology of International NGOs (M. Pecoud, Professeur de sociologie)	Travail écrit, basé sur une recherche personnelle
UE2 : ACTION HUMANITAIRE ET ACTION NON GOUVERNEMENTALE	
Humanitarian Action in the context of armed conflicts (M. Fayad, ACF)	Etude de cas avec présentation orale
Genre et action non gouvernementale (Mmes Hagege et Moussié, chargées de cours en sociologie)	Oral : Présentation en groupe : /4pts Écrite : Exercice d'étude de cas individuel : /16pts
L'action non-gouvernementale en matière de lutte contre l'exclusion sociale (Samu Social, coordonné par Mme Laisney)	Examen écrit sur table
Politique et technique de l'action humanitaire (Module collectif Action contre la faim)	Dossier sur études de cas
Sociologie de l'action collective (M. Ribemont, MCF en sciences politiques)	Oral
UE3: ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT (1)	
Global ecopolitics (M. Gemenne, chercheur en sciences politiques)	Examen écrit
Politique européenne de développement (Mme Cournil, MCF en droit public)	Oraux
English : Environmental and Development Law (Mme Ganapathy-Doré, MCF d'Anglais)	Exposés oraux notés
Climate Change Adaptation and Development (Mme Ceinos, Care)	Exposés oraux notés et participation
UE4 : METHODOLOGIE ET ORIENTATION PROFESSIONNELLE	
Méthodologie de la recherche (M. Ribemont, MCF en sciences politiques)	2 points de suivi de mémoire/de stage intégrés dans la note finale de ces exercices
Insertion professionnelle (M. Martinez, chargé de cours)	-
Construction d'un réseau professionnel	-

SEMESTRE 4	Modalité d'évaluation et contrôle de connaissance
UE5 : COOPERATION ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES (2)	
International Governance of Migration (M. Gemenne, chercheur en sciences politiques)	Examen oral
English : International Diplomacy (Mme Ganapathy-Doré, MCF Anglais)	Un exercice collectif (chacun écrit 500 mots) + un examen écrit de 2h
English : International Organisations (Mme Fine, chargée de cours en anglais)	Exposés oraux notés + Participation
UE6 : JUSTICE, DROITS DE L'HOMME ET ACTION NON GOUVERNEMENTALE	
La protection internationale et européenne des droits de l'Homme (Mme Sinou, chargée de cours en droit public)	Exposé (1/3 de la note) Dossier (1/3 de la note) Discussions sur exposé / Interrogations spontanées / Participation aux débats / Assiduité (1/3 de la note)
Justice pénale internationale (M. Ribemont, MCF en sciences politiques et Amnesty International)	Etude de cas avec présentation oral
Action non gouvernementale en matière de défense des droits de l'Homme (Amnesty international, coordonné par Mme Coudriou)	1 étude de cas sur JPI et 1 étude de cas de campaigning et plaidoyer
English: Human Rights / Humanitarian Field (Mme Ganapathy-Doré, MCF d'Anglais)	Dossier de presse : rédaction de 2000 mots en anglais (au moins 2 articles doivent être de langue anglaise) +1 ou 2 en d'autres langues).
UE7 : COOPERATION DECENTRALISEE, MONTAGE DE PROJETS ET RSE	
Actions européennes et internationales des collectivités territoriales (Mme Idhamou, ARRICOD)	Ecrit Rédaction d'une note administrative + Oral de simulation professionnelle
Opérateurs et ingénierie de projets de coopération internationale (M. Ribemont, MCF en sciences politiques)	Cas pratique de type audit (100%)
Gestion financière des ONG (Mme Colin, MSF) (cours mutualisé)	Examen écrit
Human Rights as a Corporate Social Responsibility (Mme Abadie, MCF de droit privé, Université Paris Sud)	Examen écrit
UE8 : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT (2)	
Droit international et européen de l'environnement (Mme Cournil, MCF en droit public)	Exposés & Dossiers (1/3 de la note) Oral (2/3 de la note)
Nouveaux médias et blogosphère en matière de développement durable (Mme Tuuhia, Association 4D)	Analyse de cas
Projet professionnel en matière de développement durable (Mme Tuuhia, Association 4D)	Simulation d'une action de mobilisation
UE9 : MEMOIRE, STAGE, PROJET COLLECTIF	
Mémoire	Note sur le travail écrit
Soutenance stage	Note de soutenance
Conduite de projet collectif	Notation du projet collectif

Règlement des épreuves du Master 2**Article 1er :**

L'inscription au Master 2 se fait après examen du dossier de candidature et, le cas échéant, après audition du candidat.

Article 2 :

Les étudiant(e)s sélectionné(e)s pour l'entrée dans le Master 2 doivent faire savoir leur décision auprès du secrétariat à une date qui leur sera indiquée sous peine, passé le délai imparti, de voir leur inscription au Master 2 refusée.

Article 3 :

Le Master 2 propose une formation à la fois théorique et pratique en lien avec la coopération internationale et les ONG :

- Les enseignements théoriques, dont certains en anglais, combinent des approches historiques, de science politique et de droit des organisations internationales.

- Les enseignements pratiques abordés dans ce Master 2 (environnement, droits de l'homme, humanitaire, coopération décentralisée) sont assurés par des professionnels d'organisations reconnues dans ces divers champs d'activité ou par des spécialistes de ces domaines.

- Le stage de fin d'étude d'une durée de trois mois minimum permet de tester l'adaptabilité professionnelle des étudiant(e)s en fin de formation.

Le stage donne lieu à une soutenance.

- Un mémoire est assuré par les étudiants tout au long de l'année universitaire et fait l'objet d'une soutenance publique. Ce mémoire doit permettre aux étudiant(e)s d'approfondir un thème qui les intéresse en vue de leur prochaine activité professionnelle.

Article 4 :

a) La présence à tous les enseignements et conférences est obligatoire.

b) A défaut d'assiduité (3 absences dans un enseignement), l'étudiant(e) est déclaré(e) défaillant(e) dans ledit enseignement.

Article 5 :

a) Les épreuves de contrôle des connaissances font l'objet de deux sessions. La session de rattrapage est organisée en septembre.

b) L'étudiant(e) est déclaré(e) admis(e) après avoir obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

c) L'étudiant(e) est tenu(e) de préparer et soutenir un mémoire de recherche et un rapport d'activité

d) L'étudiante(e) bénéficie de la compensation entre les notes entre les matières d'un même semestre et entre les semestres, uniquement dans le cas où le mémoire est soutenu à la première session. Aucune compensation n'est possible en cas de note éliminatoire.

e) Une note inférieure à 5/20 dans un enseignement est éliminatoire.

f) En cas d'ajournement aux épreuves de la première session, soit pour cause de note éliminatoire, soit pour défaillance, l'étudiant(e) conserve le bénéfice des matières validées pour la session de septembre.

g) La note de mémoire ne saurait être inférieure à la moyenne, sous peine d'ajournement.

Article 6 :

Le jury se réunit pour délibérer à l'issue des épreuves de chaque session. Au demeurant, les enseignements pourront être répartis entre les 2 semestres.

Article 7 :

À l'issue des corrections des épreuves, pour chaque semestre, les copies et/ou travaux peuvent être consultés par les étudiant(e)s en présence d'un enseignant, et ce, après la réunion du jury. Pour ce faire, chaque étudiant(e) souhaitant consulter ses copies et/ou travaux doit, via le secrétariat du Master 2, transmettre à l'enseignant concerné une fiche de liaison remplie selon la réglementation en vigueur.

Article 8 :

Le redoublement, à titre exceptionnel, n'est possible qu'après autorisation du Doyen de la Faculté et du directeur de la formation, et pour des raisons dûment justifiées.

Article 9 :

Tout plagiat ou fraude à un examen ou dans le cadre d'un travail écrit est passible du Conseil de discipline, voire de l'exclusion définitive du Master 2.

Article 10 :

Tout manquement à la discipline et au respect dû aux enseignants et aux personnels de l'Université Paris 13 Sorbonne Paris Cité est passible du Conseil de discipline, voire de l'exclusion définitive du Master 2.

Article 11 :

Sur son lieu de stage, l'étudiant(e) doit adopter un comportement irréprochable sous peine d'exclusion définitive du Master 2.

Article 12 :

Sur le lieu de stage, l'employeur doit respecter les règles en vigueur relatives aux conventions de stage et à la prise en charge des stagiaires. Le non-respect de ces règles entraîne la rupture de la convention de stage.

Article 13 :

Les stages doivent faire l'objet d'une gratification selon la législation en vigueur. Sauf dérogation, tout stage ne faisant pas l'objet d'une gratification ne sera pas accepté et ne pourra faire l'objet d'une convention de stage avec le Master 2.

Article 14 :

Le diplôme de Master 2 Spécialité "Coopération internationale et ONG" est obtenu avec les Mentions suivantes : PASSABLE : moyenne égale ou supérieure à 10/20 ; ASSEZ BIEN : moyenne égale ou supérieure à 12/20 ; BIEN : moyenne égale ou supérieure à 14/20 ; TRES BIEN : moyenne égale ou supérieure à 16/20. Ce master indifférencié (Recherche ou professionnelle) peut ouvrir à une inscription.

Article 15 :

À l'issue des délibérations du Jury en fin de formation, les trois meilleur(e)s étudiant(e)s seront distingué(e)s par ordre

Descriptif détaillé des enseignements
(La présentation des enseignements est indicative et donnée sous réserve de modifications)

SEMESTRE 3

UE1 : COOPÉRATION ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES (1)

Theory and Practice of International Cooperation

Ce cours se veut une introduction générale à la problématique de la coopération et du multilatéralisme dans les relations internationales. Après avoir remis en perspective la genèse des pratiques contemporaines du multilatéralisme et avoir comparé leur degré variable d'institutionnalisation (organisations internationales, régimes internationaux, droit international), il confronte ces pratiques aux différentes théories des relations internationales sur la coopération internationale (réalisme et libéralisme notamment). L'efficacité de la coopération internationale est ensuite évaluée de manière plus opérationnelle sur les registres de la sécurité collective, des droits de l'homme, de l'humanitaire et de la protection internationale de l'environnement.

Droit des organisations internationales

Les organisations internationales, sujets dérivés du droit international jouent un rôle particulièrement important sur la scène internationale contemporaine. Ces organisations qui présentent des caractéristiques juridiques propres tant en matière de création, de fonctionnement ou d'élaboration des normes, sont nombreuses mais un nombre particulièrement significatif s'agrègent autour de l'ONU et constituent des institutions spécialisées ou autres agences, importantes en matière de coopération. Outre des aspects juridiques théoriques, le cours portera donc également sur l'étude de certaines d'entre elles, les relations qu'elles entretiennent les unes avec les autres et avec l'ONU qui via son conseil économique et social notamment, organise leur coordination et leur coopération.

Political Sociology of International NGOs

Ce cours, en anglais, vise à appréhender la nébuleuse des ONG internationales actives dans de très nombreux domaines de « solidarité transnationale » : développement, humanitaire, droits de l'homme, protection de l'environnement, etc. Il cherche à éclairer la genèse de ces organisations, leurs dynamiques de développement en phase avec la montée de formes transnationales de solidarités et de militantisme, leur institutionnalisation croissante en termes organisationnels et de coopération avec les gouvernements et les organisations internationales.

UE2 : ACTION HUMANITAIRE ET ACTION NON GOUVERNEMENTALE

Humanitarian Action in the context of armed conflicts

Cet enseignement revient sur les nouveaux conflits et sur la place des acteurs humanitaires dans ce cadre. Il s'intéresse aussi de manière concrète aux outils et aux pratiques que développent les ONG dans des contextes de conflit.

Genre et action non gouvernementale

Ces études en science politique de Genre devenant de plus en plus centrales, ce cours revient de manière synthétique sur la façon dont sont intégrées les problématiques de genre dans l'action non gouvernementale.

L'action non-gouvernementale en matière de lutte contre l'exclusion sociale

L'abord de la lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain se situe à la croisée de l'action humanitaire d'urgence et du développement humain et social durable. Elle mobilise l'intervention d'un champ professionnel pluridisciplinaire et est investie par une diversité d'acteurs, publics, parapublics et associatifs. Sur la base des expériences du Samusocial International, ce cours vise à mieux comprendre d'une part, les formes vécues de l'exclusion, avec, notamment, une approche spécifique de la problématique des enfants et jeunes de la rue, d'autre part, les enjeux, pour les ONG, de l'aide au développement de politiques sociales et urbaines, et enfin, les formes de l'intervention Samusocial auprès des personnes en grande exclusion. En outre, dans l'optique de favoriser la découverte concrète d'un dispositif d'intervention et de ses usagers, une participation à une maraude de nuit avec les Équipes Mobiles d'Aide (EMA) d'un Samusocial pourra être proposée aux étudiants qui le souhaitent, dans les limites des capacités d'accueil des Samusociaux pouvant être sollicités.

Politique et technique de l'action humanitaire

Sur la base d'interventions de professionnels, occupant des postes stratégiques au sein de l'ONG Action Contre la Faim (ACF), ce cours présentera les différents acteurs du champ humanitaire, les principes de responsabilité

des ONG, les conditions d'intervention dans le cadre de conflits, ainsi que le cadre stratégique et les techniques de l'action humanitaire d'ACF.

Sociologie de l'action collective

Cet enseignement revient sur les fondements de l'analyse de l'action collective. Il revient notamment sur la question de la participation politique, sur les logiques de l'engagement, la sociologie des groupes d'intérêt, ainsi que sur les évolutions contemporaines des répertoires d'action collective.

UE3: ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT (1)

Global ecopolitics

Cet enseignement en anglais adopte une perspective globale dans l'analyse de la formulation et de la mise en œuvre des politiques internationales de l'environnement. Compte tenu de la nature des problèmes environnementaux, il convient de ne pas segmenter les différents échelons de l'échelle spatiale et de l'organisation politique. En commençant par une évaluation de la crise écologique à l'échelle mondiale, le cours examine les différentes postures théorico-pratiques qui animent le débat sur les politiques environnementales, avant d'analyser en détail les différents types d'acteurs de ces politiques et les modalités de leur élaboration. Les problèmes soulevés par les régimes environnementaux sont examinés à la fois de façon synthétique (négociation, mise en œuvre et efficacité) et à travers l'étude de certains régimes les plus significatifs (climat, biodiversité, ozone, forêts tropicales). Enfin, les principaux enjeux transversaux seront abordés (rôle du Tiers Monde, relation environnement/commerce, rôle de l'UE, rôle des acteurs privés et nouvelles formes de gouvernance).

Politique européenne de développement

Plus de la moitié des fonds visant à aider les pays en développement proviennent de l'UE et de ses États membres, ce qui fait de l'UE le principal pourvoyeur d'aide au monde. Dans ce contexte, ce cours a pour objectif de présenter les grandes lignes de cette politique. Dans une dimension historique, il sera montré la « progressivité » de cette politique ; si elle concernait à l'origine uniquement les pays et territoires d'outre-mer associés à l'UE, elle a été étendue pour inclure l'ensemble des pays en développement. Aujourd'hui, les fondements de la coopération au développement sont posés par le Traité sur le fonctionnement de l'UE. Il sera analysé le contenu de l'aide internationale au développement qui constitue l'un des quatre principaux volets de sa politique extérieure. Seront présentés les plus importants objectifs sectoriels affichés par l'UE ainsi que ses principaux partenaires de coopération.

English : Environmental and Development Law

Ce cours initie les étudiants aux concepts fondamentaux du droit de l'environnement en anglais et à la réalité socio-économique (démographie, biodiversité, changement climatique, souveraineté en arctique et en antarctique, traitement des substances toxiques ou dangereuses, pollution de la terre, de l'air et de la mer, désertification et dommages nucléaires) à laquelle sont confrontés les législateurs. Nous étudierons à travers des exemples concrets comment le droit à l'environnement est mis à l'œuvre et appliqué sur le plan, local, national et international.

Climate Change Adaptation and Development

Ce module en anglais permettra aux élèves de mieux comprendre quel est l'impact du changement climatique dans les pays en développement et sur l'action humanitaire et de découvrir quels outils et approches peuvent être utilisés pour améliorer les pratiques des professionnels du développement dans un contexte climatique changeant.

UE4 : MÉTHODOLOGIE ET ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Méthodologie de la recherche, Insertion professionnelle, Construction d'un réseau professionnel

Ce cours doit permettre aux étudiant(e)s d'apprendre à construire leur mémoire de recherche et leur rapport d'activité ainsi qu'à rédiger un curriculum vitae opératoire et les différents documents utiles pour leur future insertion professionnelle. Enfin, les étudiant(e)s seront amené(e)s à faire des simulations pour préparer leurs entretiens d'embauche et à constituer des recherches pour construire un réseau professionnel pour leur future recherche d'emploi.

SEMESTRE 4

UE5 : COOPÉRATION ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES (2)

International Governance of Migration

In the last decades, international migration has been a matter of increased interest for both policy-makers and scholars. It has brought new landscapes and practices to receiving countries, but also challenges and difficulties. However, most migration studies have adopted a Euro-centrist perspective on the topic, despite most of migration movements happening within Africa, Asia and South America. Furthermore, migration has long been considered as a movement that should be mitigated rather than encouraged. It is only now that we realise that migration processes can be beneficiary for both sending and receiving countries. Therefore, this seminar aims to look at the bigger picture of migration, and assess the gains that countries and societies can retrieve from the process. It is intended for students with a general interest in the topic, and a desire to call into question their perceptions of immigration.

English : International Diplomacy

Ce cours d'anglais vise à initier les étudiants à la terminologie spécifique de la diplomatie en vue de les sensibiliser aux nuances sémantiques dans les négociations, leur apprendre à analyser des documents en anglais (résolutions de l'ONU, discours des décideurs, communiqués de presse contrastés avec des articles de journaux), à rédiger des lettres et des résolutions dans un anglais correct et à présenter des discours en anglais à travers des jeux de simulation. Les théories anglo-saxonnes de relations internationales y seront également abordées.

English: International Organisations

Ce cours d'anglais vise à initier les étudiants à la terminologie spécifique des organisations internationales en vue de les sensibiliser aux nuances sémantiques et leur apprendre à analyser des documents en anglais. Les cas pratiques et les domaines étudiés pourront varier en fonction des intervenants.

UE6 : JUSTICE, DROITS DE L'HOMME ET ACTION NON GOUVERNEMENTALE**La protection internationale et européenne des droits de l'Homme**

Ce cours a pour but de transmettre aux étudiants le cadre juridique normatif international en matière de protection des droits de l'homme. Un point de vue comparatiste sur les conceptions en matière de droits de l'homme éclairera le débat sur l'universalisme versus le « relativisme culturel » en matière de droits de l'homme. Le deuxième temps de ce cours est plus spécifiquement centré sur le droit européen des droits de l'homme.

Justice pénale internationale

Ce cours vise à compléter les cours précédents par un approfondissement relatif aux mécanismes juridictionnels qui se sont développés dans l'après-guerre froide pour réprimer les crimes internationaux les plus graves. Après un aperçu de la genèse de l'idée de justice pénale internationale et l'explicitation des grandes catégories de crimes internationaux (crime de guerre, crime contre l'humanité, génocide), le cours cherchera à retracer le cheminement problématique de l'idée de justice pénale internationale dans l'après-guerre froide à partir de l'évaluation du fonctionnement des tribunaux ad hoc (ex-Yougoslavie, Rwanda) et des premières années de fonctionnement de la Cour pénale internationale. Assuré en partie par Amnesty International, il reviendra aussi sur l'expérience de cette association en la matière.

Action non gouvernementale en matière de défense des droits de l'Homme

Ce cours, qui se structure comme un séminaire professionnel, vise à aborder la question de l'action non-gouvernementale en matière de protection des droits de l'homme à partir de l'expérience d'Amesty International. Il est assuré par cette même association.

English: HumanRights / Humanitarian Field

Ce cours étudiera le développement des droits de l'homme à travers des extraits en anglais des déclarations, traités, conventions et protocoles internationaux mis en parallèle avec leur version française pour comprendre les droits de l'homme y compris les droits économiques, sociaux et culturels et le droit humanitaire. Nous nous attacherons plus particulièrement à la structure et à l'action des organisations internationales et régionales (Amérique, Europe, Afrique, Asie) et des ONG (Amnesty International, ACLU, Grameen Bank etc.) et au fonctionnement du tribunal pénal international qui punit les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

UE7 : COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE, MONTAGE DE PROJETS, ET RSE**Actions européennes et internationales des collectivités territoriales**

La coopération décentralisée est une forme de coopération internationale qui s'est développée à l'initiative des collectivités locales dans les années 1980-90, grâce au mouvement émancipateur des lois de décentralisation. Aux jumelages intermunicipaux classiques des années 1950-70, se sont donc ajoutées des formes professionnalisées de coopération gérées par les grandes villes françaises, les Conseil régionaux et généraux, en

partenariat avec de nombreux acteurs locaux. Cette coopération est désormais multisectorielle (ingénierie urbaine et gestion publique locale, politiques de développement économique local, échanges culturels, etc.) et son champ d'action véritablement international. Ce cours donne un aperçu général du phénomène : connaître l'historique de l'émergence des collectivités territoriales sur la scène internationale et dans les relations de coopérations internationales pour en déterminer les spécificités, les forces et les limites ; comprendre les enjeux des relations entre collectivités territoriales et entre familles d'acteurs à différentes échelles ; comprendre les débats actuels sur l'AICT, notamment son intérêt pour les territoires français.

Opérateurs et ingénierie de projets de coopération internationale

Cet enseignement est fondé sur des interventions de professionnels occupant des postes stratégiques au sein de l'Établissement public à caractère industriel et commercial : France Expertise Internationale (FEI). Ce cours analysera les différents moments de l'ingénierie et de la gestion des projets financés par les bailleurs tels que : les collectivités, les bailleurs multilatéraux, les Etats et collectivités étrangers, entre autres. Il présentera également aux étudiants l'opportunité de trouver des débouchés professionnels au sein des opérateurs français et étrangers de la coopération internationale.

Gestion financière des ONG

Ce cours combine les approches théoriques et pratiques de la gestion financière des ONG. Autour de ce thème, il s'agira notamment d'aborder les problématiques d'ordre éthique, logistiques et financières et les questions en lien avec les ressources humaines.

Human Rights as a Corporate Social Responsibility

Ce cours dispensé en anglais vise à familiariser les étudiants avec les problématiques juridiques soulevées par le thème de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE). Pour traiter d'un tel sujet, le cours mélange enseignements théoriques et exercices pratiques. La partie théorique examine les fondements de la RSE en sciences de gestion et revisite les grandes questions induites par l'articulation entre les notions d'entreprise et d'intérêt général dans les diverses branches du droit. La partie pratique porte plus précisément sur la responsabilité des entreprises pour atteintes aux droits de l'Homme et examine les stratégies judiciaires mises en œuvre par certaines ONG. Les étudiants travaillent à partir de décisions de justice françaises et étrangères ainsi que d'extraits de rapports relatant des retours d'expérience. Sur la base d'une méthodologie propre aux sciences juridiques, ils préparent un cas pratique qui leur permet de mettre en œuvre les connaissances acquises tout au long du cours.

UE8 : ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT (2)

Droit international et européen de l'environnement

Ce cours a pour objectif de retracer l'action internationale et européenne face aux risques environnementaux. Un 1^{er} volet aborde la construction d'un droit international de l'environnement (naissance, consolidation, limites). Il présente les principales sources : déclarations et programmes relevant du soft law, droit conventionnel écologique constitué par les grands accords multilatéraux. Un 2^{ème} volet traite de l'action européenne en matière d'environnement avec une présentation de la spécificité de cette politique régionale, ses grands principes et ses principaux outils face aux risques. En guise de 3^{ème} point, les travaux relatifs aux droits de l'Homme de l'environnement (notamment ceux développés par le Conseil de l'Europe) sont retracés.

Nouveaux médias et blogosphère en matière de développement durable

Ce cours revient sur les principaux enjeux liés aux nouveaux médias et à la blogosphère en matière de développement durable. Il analysera, en outre, l'ensemble des outils de réseaux sociaux propres à ce domaine.

Projet professionnel en matière de développement durable

Ce cours passe par un rappel des grands principes du développement durable et s'articule sur des cas pratiques visant à apprendre aux étudiant(e)s à construire un projet professionnel en matière de développement durable.

UE9 : MEMOIRE, STAGE, PROJET COLLECTIF

Stage

Soutenance

Mémoire

Réalisation d'un mémoire de 80 pages minimum et soutenance.

Conduite de projet collectif

L'objectif de ce cours consiste à développer un projet pour la communauté universitaire ou une ONG. Il s'agit de mettre en situation, par une action collective, l'ensemble des étudiants de la promotion, sur un travail inscrit dans la durée (recherche d'un projet, conduite du projet, suivi et mise en œuvre). »

Vote favorable à l'unanimité (sous réserve expresse que la semestrialité des enseignements soit respectée)

10) **Minimum d'inscriptions pour les cours optionnels**

Le Doyen présente la question et la met en débat. Il est décidé de procéder à un inventaire précis des situations afin d'éclairer plus avant les membres du Conseil.

11) **Motion relative à l'optimum pédagogique**

Le débat s'engage autour de la question de l'optimum pédagogique tel qu'il a été imposé par l'Université depuis la rentrée 2014. Après divers échanges, la motion suivante est soumise au vote :

« Le Conseil de la Faculté DSPTS, réuni ce jour, regrette vivement que le nouvel « optimum pédagogique » (qui plafonne le nombre d'heures complémentaires possibles à la moitié du service statutaire) conduise à multiplier les interventions de vacataires, à contribuer à la paupérisation des personnels de l'enseignement supérieur tant vacataires que titulaires (par la politique restrictive des autorisations de cumul ; il est en effet étonnant d'empêcher également les enseignants d'effectuer à l'extérieur ce qu'ils ne peuvent plus réaliser en interne). »

Vote favorable à l'unanimité

12) **Demandes de subventions projets étudiants / FDIES**

Un dossier de demande de subvention est présenté par le BDE en vue d'organiser d'une fête de fin d'année.

À titre exceptionnel et expérimental, une subvention de 2000 euros est accordée.

Vote favorable à la majorité (1 voix contre, 3 absentions)

13) **Questions diverses**

Une enquête est lancée pour déterminer le nombre de travaux d'encadrement de VAE réalisés chaque année par des enseignants de la Faculté.

Madame Hiébel, évoque le problème de la responsabilité de la troisième année de L3 Droit, précisant que, si elle est présidente du jury, elle n'entend pas assurer la responsabilité de l'année.

Monsieur Besancenot annonce qu'il souhaite mettre fin à ses missions en Licence AES.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h40.